

**Rencontres**  
des acteurs  
de la **ville**

**Violences urbaines,  
quartiers sensibles et  
stratégies locales**

**Rencontre**  
du 18 décembre 2006

**les Éditions de la DIV**

# SOMMAIRE

---

## Rencontre de la DIV du 18 décembre 2006

### Violences urbaines, quartiers sensibles et stratégies locales : quelles analyses, quelles actions mises en place ?

#### Ouverture de la rencontre

Yves-Laurent Sapoval, *délégué interministériel à la ville*

Sophie Boissard, *directrice générale du Centre d'analyse stratégique (CAS)*

p. 7

p. 7

p. 8

#### Bilan des violences urbaines de l'automne 2005

Table ronde présidée par Brigitte Raynaud, *responsable du département  
Prévention de la délinquance, DIV*

p. 14

#### Cartographie des violences urbaines de l'automne 2005

Bernard Morel, *chef du département de l'action régionale, Insee*

p. 15

#### Chronologie des événements et gestion de la crise

Sébastien Roché, *directeur de recherche au CNRS*

p. 18

#### Présentation du profil des émeutiers et du traitement judiciaire

Michel Mazars, *chargé de mission, CAS*

p. 22

#### Présentation des travaux de l'Observatoire national des ZUS (Onzus)

Philippe Choffel, *directeur de l'Onzus, DIV*

p. 27

#### Analyse des violences urbaines de 2005

Table ronde présidée par Julien Damon, *chef du département Questions sociales, CAS*

p. 34

#### Présentation des résultats de l'enquête par sondage sur la perception par les habitants des ZUS et hors ZUS des causes et conséquences des violences urbaines

Jérôme Fourquet, *directeur adjoint du département Opinion publique, Ifop*

p. 35

**Présentation des conclusions des travaux menés par le CAS sur deux sites  
en Seine-Saint-Denis :**

Séverine Misset, *CERLIS, Paris Descartes-CNRS, pour Aulnay-sous-Bois* p. 39

Michel Kokoreff, *Cesames, pour Saint-Denis* p. 44

**Regards croisés sur les violences urbaines : une comparaison  
internationale** p. 52

Table ronde présidée par Michel Marcus, *délégué général du Forum européen pour la  
sécurité urbaine (Fesu)*

Harris Beider, *enseignant chercheur et codirecteur du programme MBA sur les politiques  
publiques au centre de recherches urbaines de Birmingham (Grande-Bretagne)* p. 53

Jurrien Jan Willem Verbeek, *représentant de la ville de Rotterdam (Pays-Bas)* p. 58

**Analyse comparée France-Europe-Amérique**

Raymonde Dury, *présidente du Centre international de prévention de la criminalité  
(CIPC, Montréal)* p. 61

Michel Marcus, *délégué général du Forum européen pour la sécurité urbaine (Fesu)* p. 65

**Après les violences : quelles analyses ? quelles stratégies ?  
quelles actions au niveau local ?** p. 66

Table ronde présidée par Agathe Cahierre, *adjointe au maire du Havre,  
vice-présidente du Conseil national des villes (CNV)* p. 64

Animée par Nicole Klein, *préfète déléguée à l'égalité des chances  
du département du Nord*

**Présentation de la synthèse de l'enquête sur les actions conduites localement  
pendant et après les violences urbaines**

André Midol, *Icade-Suretis* p. 69

**Réactions d'élus et d'acteurs locaux**

Agathe Cahierre, *adjointe au maire du Havre, vice-présidente  
du Conseil national des villes (CNV)* p.78

Jean-Pierre Balduyck, <i>maire de Tourcoing, président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)</i>	p. 79
Franck Cannarozzo, <i>adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois chargé des questions de sécurité et d'environnement</i>	p. 81
Jean-Amédée Lathoud, <i>procureur général près la cour d'appel de Versailles</i>	p. 82
Serge Castello, <i>commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines</i>	p. 84
Salem Kessar, <i>directeur départemental adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse</i>	p. 86
Agnès Faulcon, <i>directrice du centre social de Montfermeil</i>	p. 88
Jean-Marie Petitclerc, <i>directeur de Valdocco</i>	p. 88

**Synthèse des débats** p. 102

Michel Didier, <i>chef du Centre de ressources, DIV</i>	p. 102
Éric Lenoir, <i>chargé de mission au département Prévention de la délinquance, DIV</i>	p. 103

**Séance de clôture : quelles perspectives pour les politiques publiques ?** p. 104

Bernard Hagelsteen, <i>secrétaire général, Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD)</i>	p. 107
Jean-Marie Huet, <i>directeur des affaires criminelles et des grâces (DACG)</i>	p. 110
Michel Gaudin, <i>directeur général de la Police nationale (DGPN)</i>	p. 115
Yves-Laurent Sapoval, <i>délégué interministériel à la ville</i>	p. 119

## OUVERTURE DE LA RENCONTRE

---

**Yves-Laurent Sapoval,**

*délégué interministériel à la ville (DIV)*

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle Rencontre de la DIV. Nous redémarrons un nouveau cycle de Rencontres. La dernière a eu lieu il y a à peine un mois autour des questions de prospective et de stratégie en matière de politique de la ville, et nous avons d'ores et déjà trois ou quatre sujets programmés, dont un sur « politique de la ville et intercommunalité », et un autre sur la mise en œuvre de la dimension sociale des projets de rénovation urbaine.

Nous souhaitons que ces Rencontres restent des lieux de débat et d'échanges d'expériences sur la politique de la ville. Cette fonction de capitalisation et de diffusion des savoir-faire et des connaissances s'inscrit tout à fait dans les nouvelles missions de la DIV « reprofilée », qui va se recentrer sur des missions de réflexion, d'animation interministérielle, d'animation du partenariat avec notamment les contrats urbains de cohésion sociale, et de tutelle des deux agences : Anru<sup>1</sup> et Acsé<sup>2</sup>. Dans ces missions, on est bien au cœur des questions de stratégie, d'évaluation, d'appui aux acteurs locaux.

La DIV doit être au service de tous les partenaires de la politique de la ville : les services de l'État, les collectivités locales et l'ensemble des professionnels animateurs de cette politique. La question que nous abordons aujourd'hui qui porte sur les violences urbaines a déjà été débattue plusieurs fois, mais elle a été peu abordée sous l'angle de l'action des politiques publiques.

1. Agence nationale pour la rénovation urbaine

2. Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Avec le Centre d'analyse stratégique, avec qui nous avons préparé cette journée, nous avons souhaité aborder les questions concrètement : comment les acteurs de la politique de la ville se sont situés pendant et après les violences urbaines ? Comment cela s'est-il traduit concrètement ? Quelles ont été les actions mises en œuvre sur le terrain depuis ? Nous aurons aujourd'hui le résultat de plusieurs études, dont une que la DIV a commandée sur ce sujet ; nous aurons aussi un éclairage international sur le sujet ; nous verrons enfin quels sont les enseignements à tirer pour l'avenir et pour notre action dans ce cadre. Nous clôturerons la journée avec une table ronde très largement interministérielle avec le secrétaire général du CIPD<sup>3</sup>, le directeur général de la Police nationale et le directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice.

**Sophie Boissard,**

*directrice générale du Centre d'analyse stratégique (CAS)*

Lorsque Yves-Laurent Sapoval m'a proposé d'intervenir sur les violences urbaines, j'ai accepté avec beaucoup de satisfaction car ce thème s'inscrit dans le prolongement des réflexions sur les violences urbaines engagées par le CAS dès janvier 2006 avec le ministère de l'Intérieur, la Chancellerie, le ministère des Affaires étrangères et l'Insee, et en liaison avec les chercheurs, notamment Sébastien Roché et Hugues Lagrange aujourd'hui présents.

J'ai voulu engager cette réflexion dès que j'ai pris mes fonctions, car le cycle de violence de l'automne 2005 est sans équivalent à l'échelle du territoire national. Aucun pays n'a connu un tel phénomène, touchant un si grand nombre de communes, sur une telle durée, les émeutes de

3. Comité interministériel de prévention de la délinquance

Los Angeles avaient duré six jours. Autre particularité, un tel cycle de violence n'avait jamais pris de formes aussi variées dans l'espace et dans le temps. Plusieurs cycles de natures différentes se sont succédés.

La construction de cette journée reflète le cheminement qui a été le nôtre depuis janvier dernier (2006). L'objectif est de nous permettre collectivement, les responsables des administrations centrales, les responsables de terrain de la politique de la ville, les autorités locales et les responsables d'association, d'avancer dans la compréhension de ces événements inédits, dans notre capacité de prévention et de réaction.

Je voudrais souligner cinq catégories d'interrogations :

1 - Comment les violences se sont diffusées dans le temps et dans l'espace ? Car il y a bien eu deux types de diffusion. L'événement déclencheur a été le dramatique accident au cours duquel deux adolescents ont trouvé la mort le 27 octobre 2005. À partir de cet événement, comment explique-t-on la succession dans le temps d'une retombée puis d'un redoublement de violences dès le 30 octobre, suivi d'une série de répliques dans le Nord, le Rhône et la banlieue de Toulouse ? Que peut-on comprendre de ce mécanisme de diffusion ? Peut-on identifier pourquoi certaines communes ont été touchées et d'autres pas, présentant pourtant des caractéristiques similaires du point de vue sociologique ou socioéconomique ?

2 - Quels ressorts ont animé les participants à ces phénomènes ? Il est avéré que les participants étaient des jeunes, voire des très jeunes adolescents, dans leur quasi-totalité des garçons. Les jeunes filles ont été très en retrait. Comment peut-on expliquer leurs motivations ? Comment eux-mêmes expliquent leurs motivations ? Différents ressorts se sont mêlés : la colère, l'indignation devant le phénomène initial. Il y a

eu également une forte logique de groupe, une réaction de frustration et de mécontentement. On a également remarqué un phénomène ludique, même si j'utilise le terme avec beaucoup de précaution, pour les plus jeunes des participants. On a eu affaire à un phénomène très complexe, dont la compréhension des ressorts est nécessaire en termes d'analyse et de prévention.

3 - Quelle lecture peut-on faire des réponses apportées par les autorités publiques quant à la pertinence et l'efficacité de ces réponses ? L'ensemble des autorités publiques, la police, la gendarmerie, les magistrats, les autorités locales ont dû faire face à une situation inédite et très mouvante dans l'espace et le temps. Elles ont dû adapter leur mode d'action dans l'urgence. Les forces de l'ordre ont dû opérer un dosage entre les interventions immédiates et la dissuasion pour ne pas exacerber les tensions, en combinant maintien de l'ordre et police judiciaire. Les autorités judiciaires ont dû construire une réponse de masse, dans un contexte auquel elles ne sont pas rompues, en particulier lorsqu'il s'agit de mineurs, et le traitement particulier qu'ils requièrent. Quant aux élus locaux, les maires ont dû mobiliser leurs relais, se mettre en première ligne, sans avoir les leviers pour coordonner leur action.

Quel jugement peut-on globalement porter sur les réactions et les différentes stratégies ? Peut-on établir un recensement des bonnes ou mauvaises stratégies ? Qu'est-ce qui explique les différences entre les communes, entre celles qui ont pu rétablir le calme très rapidement et d'autres pour lesquelles il a fallu plus de temps.

4 - Quel a été le rôle des médias et plus largement des technologies de l'information ? Ces événements ont fait l'objet d'une couverture médiatique sans précédent, à la hauteur du caractère inédit des événements. Les blogs et les SMS ont joué un rôle difficile à évaluer.



En ce qui concerne les médias, la démarche d'ensemble a varié dans le temps. Dans un premier temps, leur couverture a privilégié le spectaculaire ; les médias ont mis en avant les chiffres et les palmarès. Dans un second temps, on a observé un retournement de tendance ; ils ont mis en avant des éléments d'explication, de compréhension au travers de sondages et de débats. Cela reflète un retournement net de l'opinion publique et des médias.

L'utilisation des nouvelles technologies est le deuxième élément important dans la compréhension du phénomène : y a-t-il eu un phénomène d'entraînement, de sollicitation ? Nous avons un certain nombre de données mais pas encore suffisamment pour comprendre dans le détail ce qui s'est passé.

5 - Comment peut-on faire une lecture intelligente des événements ? Il est bien que les panels fassent une large place à des regards internationaux. Le premier élément est qu'il est utile de faire la comparaison entre ce qui s'est passé chez nous par rapport aux pays qui ont été confrontés à des situations analogues. Le deuxième élément réside dans l'intérêt sans précédent des opinions publiques et des médias étrangers, qui est très révélateur de la perception que peuvent avoir nos partenaires de notre situation sociale et de notre politique de la ville. Nous avons particulièrement étudié ce sujet au CAS ; il nous semble être un angle original d'analyse du phénomène. Il ne faut pas négliger la dimension de l'image et du regard extérieur de ce phénomène.

L'ensemble des administrations en charge de ces questions (le ministère de l'Intérieur, l'Observatoire national de la délinquance, la Chancellerie) s'est efforcé de mieux comprendre ce qui s'est passé et de tirer un certain nombre d'enseignements pour l'avenir. Vos réactions, vos interpellations seront utiles pour permettre à cette réflexion de franchir un cap nouveau.

J'attire votre attention sur la qualité de deux études de terrain menées à la demande du CAS. La première a été réalisée par Olivier Galland et Séverine Misset sur ce qui s'est déroulé à Aulnay-sous-Bois, et la seconde par Michel Kokoreff sur les événements à Saint-Denis. Elles ont permis, à partir d'entretiens, d'offrir des regards croisés sur les événements, d'apporter des éclairages renouvelés sur la perception des acteurs et de l'entourage institutionnel. Cela montre à quel point le dialogue entre les institutions et les chercheurs académiques peut faire progresser les choses.

J'espère que cette journée nous permettra de progresser dans au moins trois directions : la compréhension, l'enseignement que l'on peut tirer (comment être plus efficace ?) et la prévention (ce que nous avons vécu ne doit pas se reproduire). J'espère que cet électrochoc va collectivement nous faire entrer dans une nouvelle phase de la politique de la ville et de la prévention des violences.

## BILAN DES VIOLENCES URBAINES DE L'AUTOMNE 2005

---

La table ronde est présidée par **Brigitte Raynaud**, responsable du département Prévention de la délinquance à la DIV

Participent à la table ronde :

**Bernard Morel,**

*chef du département de l'action régionale, Insee*

**Sébastien Roché,**

*directeur de recherche, CNRS*

**Michel Mazars,**

*chargé de mission, CAS*

**Philippe Choffel,**

*directeur de l'Onzus, DIV*

### Introduction

**Brigitte Raynaud,**

*Responsable du département Prévention de la délinquance à la DIV*

Pour commencer, il nous est apparu utile et nécessaire de dresser un bilan des violences de l'automne 2005, préalable à l'analyse. Ce bilan sera décomposé selon quatre orientations. Nous débiterons par une cartographie, un état des lieux. C'est un bilan très factuel. Il s'agit de savoir comment ces événements se sont déroulés autant sur le plan territorial, géographique, que sur le plan des faits. Puis, nous analyserons la chronologie des événements et la gestion de la crise. De là découleront un certain nombre d'indicateurs. Dans les autres présentations de la table ronde, nous présenterons également le profil des émeutiers et le traitement judiciaire. Enfin, nous regarderons les travaux de l'Onzus<sup>4</sup>.

4. Observatoire national des zones urbaines sensibles

## **Cartographie des violences urbaines de l'automne 2005**

**Bernard Morel,**

*chef du département de l'action régionale, Insee*

Mon propos sera d'abord descriptif puis analytique. Je commencerai par rappeler brièvement comment se sont déroulées ces violences, au cours des vingt-quatre nuits que nous avons traitées. Dans le groupe de travail réuni par le CAS, nous avons distingué trois périodes.

La première période correspond aux premières nuits, soit du 27 octobre au 4 novembre. C'est essentiellement en Île-de-France que sont situées ces violences. Dans cette approche quantitative, nous nous sommes limités à une seule unité de mesure : le nombre de véhicules brûlés, indicateur le plus facilement mobilisable. Au cours de ces premières nuits d'émeutes, soient neuf nuits, l'Île-de-France représentait les deux tiers des véhicules brûlés, soit 1 500 véhicules. C'est clairement l'Île-de-France qui représentait la partie la plus importante.

En revanche, pendant la deuxième période, la phase maximale du phénomène, ce n'est plus l'Île-de-France qui occupe la place principale. Le rapport passe à 70 % en province et 30 % en Île-de-France. Il y a là un phénomène national. Il y a une augmentation très forte du nombre de véhicules brûlés dans le Nord, en PACA et dans la région du Sud-Ouest.

La dernière phase, du 10 au 18 novembre, marque un retour progressif au calme. Là aussi, l'Île-de-France occupe une place réduite avec 20 % des voitures brûlées.

On pourrait multiplier les indicateurs pour comprendre l'inscription géographique de ce phénomène. Nous en avons retenu un qui consiste

à rapporter le nombre de véhicules brûlés à la population, qui donne l'intensité du phénomène. Nous avons là une hiérarchie différente du nombre absolu de véhicules. La région où le taux est le plus anormal est l'Alsace. Selon cet indicateur, quatre régions ressortent : Normandie, Alsace, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais, avec plus de quarante-cinq véhicules brûlés pour 100 000 habitants. C'est un phénomène très urbain. Les régions les plus rurales sont les moins touchées (Corse, Limousin, Poitou-Charentes).

Je passe à une partie plus analytique de mon propos pour éclairer la raison pour laquelle les incidents se produisent dans les communes concernées. D'un point de vue méthodologique, nous avons réduit le champ d'analyse aux communes de plus de 10 000 habitants, soit 851 communes. Quelle est la probabilité de survenue de ces violences ? Les deux géographies ne coïncident pas. Parmi toutes les communes qui ont connu les violences, soit 476, 70 % sont connues et identifiées dans le cadre de la politique de la ville. 70 % des villes de la politique de la ville ont connu des violences, 30 % n'en ont pas connues. Avec ce simple repérage, d'appartenance ou non à la politique de la ville, on aurait pu prédire la survenance de la violence. On a donc 312 communes qui sont bien prévues dans le sens où elles appartiennent à la politique de la ville et ont connu des violences ; et 246 villes qui sont également bien prévues dans le sens où elles n'appartiennent pas à la politique de la ville et ne connaissent pas de violences. Ces villes identifiées cumulées montrent que l'on a, selon le critère de la politique de la ville, 60 % de chances d'identifier le phénomène.

Nous avons aussi utilisé d'autres variables dans une approche plus analytique pour décrire les communes de plus de 10 000 habitants. Nous avons regardé si les disparités à l'intérieur des communes expliquaient la survenue des violences au travers d'indicateurs différents

des indicateurs classiques. Nous avons mobilisé ainsi quatre variables : le chômage, la taille de la famille, la proportion de bas revenus dans les quartiers et le nombre de personnes par pièce du logement. La probabilité que la commune ait connu des violences est plus élevée selon cette grille par rapport à l'indexation de la commune dans le champ de la politique de la ville. Nous avons fait une partition des communes entre les communes à faible risque, à risque et à haut risque. On arrive ainsi à un pouvoir prédictif fort : 88 % des communes à haut risque ont connu des violences ; 16 % des communes à faible risque ont connu des violences. L'intérêt de cette démarche est de rappeler qu'un facteur essentiel est constitué par les effets de la ségrégation spatiale. Nous commençons à disposer d'éléments pour mesurer ces disparités infracommunales. J'émetts cependant une réserve, dans la mesure où nous ne fournissons pas de modèle explicatif mais une compréhension de la répartition géographique dans une approche territoriale.

### **Brigitte Raynaud**

Nous voyons que la politique de la ville est directement concernée par le phénomène des violences urbaines. Ces chiffres posent bien le débat. Il est maintenant utile d'avoir une autre vue, fondée sur la chronologie des événements.

## **Chronologie des événements et gestion de la crise**

**Sébastien Roché,**

*directeur de recherche au CNRS*

Je remercie le CAS d'avoir donné la possibilité de discuter de ces questions alors qu'il y avait peu d'endroits où il était possible de réfléchir sur ces événements. Je vais parler de la chronologie et de la gestion de la crise. Je vais me limiter au début de la crise qui est la période la plus importante. Je voudrais proposer des éléments de définition, puis sortir du début de la crise les éléments qui me paraissent essentiels.

Pour commencer, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de violences urbaines. Ce terme de « violences urbaines » a eu sa popularité au début des années 1990. Il a permis un certain nombre d'améliorations dans la compréhension de ce qui se passe en banlieue. Cette définition me paraît donc être une avancée, mais c'est aussi insuffisant ; car les violences urbaines sont aussi bien un guet-apens, une poubelle brûlée ou une voiture brûlée. Il y a des centaines de violences urbaines chaque année. C'est une notion qui sert à comptabiliser un certain nombre de faits. La notion de violences urbaines ne permet donc pas de saisir l'ampleur de ce qui s'est passé. Le terme d'« émeutes » ou d' « insurrection » utilisé par les Renseignements généraux me semble plus approprié : un trouble à l'ordre public, un phénomène violent et collectif. Ces émeutes sont des formes collectives, de l'action collective. Il faut des formes de coordination minimum qui sont des coordinations molles. C'est une forme d'action collective qui n'est faite que d'infractions : il y a le lancer de parpaings, de cocktails incendiaires, le fait de mettre le feu. Je propose de définir les émeutes par ces deux dimensions : la forme collective et l'infraction.

Le deuxième point important pour la caractérisation des émeutes concerne les relations entre la police et les minorités. Dans tous les pays qui en ont connu, le cœur des émeutes est constitué par les relations police-minorités. On ne connaît pas d'émeute lorsque les relations police-minorités sont bonnes.

Mais les violences de 2005 sont une vague d'émeutes. Il ne s'agit pas d'une seule émeute. C'est un phénomène de vague, ce que j'ai appelé le « virus » de l'émeute qui a été libéré, a contaminé toutes les grandes villes françaises. C'est un phénomène qui n'a été contenu que par les frontières du pays. La grande question est : comment ce phénomène s'est répandu sans contrôle ?

Il y a eu un mort, des centaines de blessés, des dizaines de milliers de participants. Pourquoi n'y a-t-il pas eu une petite émeute sur le mode d'un cycle de quatre à cinq jours ? Pourquoi a-t-on eu une émeute de cette dimension, complètement hors normes ?

Je crois fortement aux explications chronologiques où on essaie de reconstituer le temps, du temps zéro jusqu'aux événements. Les causes de déclenchement des émeutes sont complètement hors normes. Je ne crois ni aux causes purement sociales, ni aux causes purement événementielles, par la mort des deux enfants. Une fois qu'il y a eu un déclenchement, cela permet de savoir qui a participé mais on ne sait pas pourquoi ils ont participé. Je ne crois pas non plus à l'explication par l'événement déclencheur. C'est une illusion rétrospective.

On voit très bien ce qui se passe le 27 octobre : des événements surviennent, au cours desquels les deux enfants meurent. Immédiatement après, il y a affrontements. Le 28, des affrontements à nouveau, le 29, une décrue. Les pouvoirs publics pensent être dans



la même situation que dans les années 1980 : un cycle de trois à cinq jours. Tout semble se passer comme si cela allait s'arrêter. Il se passe un certain nombre de choses critiques pendant cette séquence. Le 30, une grenade lacrymogène tombe sur une mosquée. La méconnaissance des policiers de l'environnement déclenche l'émotion. Ce jour-là, on n'est toujours pas dans la vague d'émeutes. On est dans la stratégie classique. Au cours de cette séquence, ce qui me marque c'est la faiblesse de la communication des autorités publiques. Immédiatement après l'intervention des policiers de la BAC<sup>5</sup> qui a fait fuir les enfants, les autorités publiques, le préfet et le procureur se réunissent pour dire qu'ils n'y sont pour rien. La communication n'a pas été sincère, elle n'a pas été transparente. Ainsi, il faut bien voir que la séquence, c'est les enfants dans le transformateur d'une part, mais aussi la réponse des autorités publiques d'autre part. Cette réponse est une façon de ne pas s'ouvrir à la colère des personnes. Il y a une absence de communication entre les autorités publiques et les personnes qui sont sous le choc de l'émotion. Il y a des événements et une gestion des événements.

À ce moment-là, il n'y a pas d'extension de la violence ; il faut attendre une journée supplémentaire. Le 2 novembre a lieu le match Lille-Manchester. Les autorités font le choix d'envoyer des fonctionnaires de police au Stade de France ainsi que l'encadrement, alors même que les communes avaient commencé à s'embraser (sept communes).

À partir de ce moment là, on dispose d'un ensemble d'éléments qui expliquent les raisons pour lesquelles les émeutes ont quitté le terrain initial, à savoir l'intensité du choc (la mort des deux enfants), la violence des affrontements initiaux qui fait partie des facteurs prédictifs de l'intensité des émeutes, la communication qui permet ou non de décélérer la crise. L'ensemble des éléments réunis dans cette petite

5. Brigade anticriminalité

séquence explique la nature de cette séquence, d'abord régionale puis nationale.

Ces éléments ouvrent la voie pour des pistes d'amélioration de la prévention, au-delà des facteurs structurels de ségrégation spatiale :

- Le lien de confiance police-population est une clé. Les policiers n'ont tué personne, contrairement à ce qui s'est passé dans l'affaire Rodney King ; et pourtant ils sont pris à parti. Cela montre une dégradation des relations police-population.
- La deuxième ligne de travail concerne la gestion de crise de ce type d'événements. Au moment où les effectifs de police sont envoyés au Stade de France, les élus locaux indiquent aux autorités locales que ça va exploser. Cependant, ces informations ne sont pas prises au sérieux.
- Les dispositifs de gestion : depuis une trentaine d'années, on a appris à gérer les crises de type prise d'otage, on a appris à décélérer les crises. Il y a là un gisement en terme de décélération de la crise. Je ne crois pas que l'on puisse empêcher les crises de survenir. En revanche, on peut se préparer à décélérer la crise. Cela demande une réflexion sur la manière dont cela fonctionne.

### **Brigitte Raynaud**

Je vous remercie pour la description de l'enchaînement d'événements de facteurs qui ont pu conduire à ces émeutes et des voies qui conduisent à la prévention.

Je retiens de votre propos votre définition des émeutes : elles peuvent être définies comme des actions collectives pour commettre

des infractions. C'est la dimension collective de ces violences qui sont à l'origine d'un certain nombre de difficultés dans le traitement policier et judiciaire. Il n'est pas toujours facile d'identifier la responsabilité des uns et des autres, d'où la difficulté de la réponse judiciaire.

J'introduis la présentation de la troisième prestation de la table ronde. Je donne la parole à Michel Mazars, chargé de mission au CAS, qui va nous donner une présentation du profil des émeutiers et du traitement judiciaire réservé aux personnes arrêtées pour faits de violence.

## **Présentation du profil des émeutiers et du traitement judiciaire**

**Michel Mazars,**

*chargé de mission au CAS*

Mon propos est une synthèse du travail conduit à partir du dépouillement exhaustif de l'ensemble des dossiers de procédure qui ont été engagés à l'époque des événements pour des faits de violences urbaines. Pour autant, il faut souligner que les faits de violences urbaines sont difficiles à recenser. Il n'existe pas à proprement parler d'infraction de violences urbaines. L'idée même des violences urbaines ne reflète que la nature des événements. En effet, on ne peut pas être violent à l'égard des biens. Il s'agit donc d'un recensement empirique des violences urbaines. Il s'agit d'un dépouillement qui a porté sur 208 dossiers, 122 concernant des mineurs et 86 des majeurs.

Mon propos portera sur deux aspects : une esquisse des profils des personnes déférées et un certain nombre d'informations relatives aux faits eux-mêmes. Je n'ai pas la volonté de porter un jugement sur les faits ou les personnes associées mais de livrer un certain nombre d'informations. La deuxième partie est centrée sur le

traitement judiciaire. Il s'agit là pour moi d'apporter une contribution à l'analyse de l'économie du système pénal et de sa capacité à répondre à ce type de crise.

Dans un premier temps, je souhaite revenir sur les faits eux-mêmes. Je précise qu'il ne s'agit que du cas du tribunal de grande instance de Bobigny, qui couvre le département de la Seine-Saint-Denis, et qu'il ne s'agit pas de tirer de conclusions trop générales car les dossiers étudiés ne constituent qu'une extraction, un substrat. Ils permettent cependant d'avoir un certain nombre d'idées sur ce qui a pu se passer.

Pour ce qui est des faits, à partir de l'étude des dossiers judiciaires, il ressort que les événements se sont déroulés sur seize jours. Mais d'emblée, pour corroborer ce que disait Sébastien Roché sur les premières quarante-huit heures, la totalité des infractions poursuivies sont constatées sur les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, ce qui va dans le sens d'une très forte localisation des événements, classique sur les premières quarante-huit heures.

Effectivement, dans un deuxième temps, on assiste à la diffusion à l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis. Des infractions sont constatées et poursuivies dans plus de trente communes. Il convient d'indiquer que, comme l'ont relevé un certain nombre d'études telles que celle réalisée sur le ressort du tribunal de Paris, la plupart des infractions commises sont le fait de personnes qui résident dans la commune, de l'ordre de 64 % en Seine-Saint-Denis. Cela n'empêche pas qu'il existe un certain nombre de points de fixation dans certaines communes. Les communes de Montfermeil, du Blanc-Mesnil, de Saint-Denis et de Montreuil regroupent près de la moitié des infractions.

Pour ce qui est de la nature même des faits, on assiste à des violences urbaines protéiformes sur l'ensemble du territoire national.

On a beaucoup insisté sur les voitures brûlées. Pour la Seine-Saint-Denis, un tiers des faits sont des atteintes aux biens et un tiers sont des violences aux forces de police. Cela montre bien que l'on est dans une logique émeutière classique. Il existe autant de violences exercées à l'encontre des forces de l'ordre que d'actes de destruction.

Pour ce qui est des auteurs présumés, nous n'avons qu'un certain nombre de données. Je n'ai pas la prétention de dire qu'il s'agit du profil type de l'émeutier ; il existe une pluralité de profils :

- Sur les 208 dossiers consultés, il n'y a que des hommes : des hommes jeunes, entre 15 et 21 ans. La moyenne d'âge est de 18 ans et neuf mois. 75 % ont moins de 21 ans. Les violences urbaines ont été commises par les « petits des cités ».
- Leur passé judiciaire : 40 % ont déjà été condamnés, contre 60 % qui ne l'ont pas été. Pour ce qui est de leur passé criminogène, il y a peu de délinquants d'habitude.
- Pour ce qui concerne leur parcours personnel, ils ont connu une scolarité heurtée et des difficultés d'insertion professionnelle. 41 % sont scolarisés mais les redoublements et les réorientations sont fréquents. Pour ceux qui travaillent, il s'agit d'individus qui ont des activités précaires (intérim, CDD multiples, travail au noir). Enfin, 34 % n'ont pas d'activité professionnelle ou parcours de formation.
- Pour ce qui est de leur environnement familial, la plupart vivent dans des familles nombreuses, avec des tailles de fratrie importante. Se pose en creux la question du logement. On notera que la plupart des parents travaillent et notamment les pères (taux de chômage de 10 %). Les mères sont pour la plupart des femmes au foyer. Quand elles travaillent, elles font souvent des horaires décalés. Un grand nombre de jeunes poursuivis participent au financement des charges de la famille en exerçant des petits boulots. J'attire votre attention

## Michel Mazars

sur le poids des drames familiaux ; près d'un tiers des personnes poursuivies n'ont pas de référent ou paternel ou maternel : l'un des deux parents est décédé, vit très loin ou ne s'est jamais manifesté.

Pour ce qui est du traitement judiciaire, je voudrais insister sur deux aspects pour resituer le cadre des conditions de travail des magistrats à cette époque-là. Pour cela, il faut se référer à la politique pénale qui a été impulsée par la Chancellerie. Elle s'est appuyée sur deux aspects : un « faire » et un « faire savoir ».

Pour ce qui est du faire, les instructions ont été d'une très grande fermeté à l'égard des auteurs de faits de violences. Les consignes données aux parquetiers étaient des consignes de poursuites rapides sur la base de déferement systématique, avec des jugements à délais rapprochés et des instructions allant dans le sens de peines d'emprisonnement extrêmement sévères.

Élément tout à fait intéressant, la politique de communication autour de la réponse pénale a fait partie intégrante de la politique pénale elle-même. Quotidiennement, les services de la Chancellerie et les parquets ont fait un effort considérable pour remonter les données portant sur les réponses pénales apportées aux faits commis sur le territoire. Cette volonté de lier la communication a eu une conséquence : elle a pu déformer le regard qu'on a porté sur la réponse pénale. Le fait que la Chancellerie ait fixé comme indicateur de référence le nombre de mandats de dépôt ou le taux d'écrous a eu tendance à montrer que la politique pénale a été très répressive. Pour autant, il faut noter qu'un discours inverse a consisté à dire que le traitement judiciaire a été laxiste. On a des perceptions extrêmement clivées et contrastées de ce qu'a été le traitement judiciaire à cette époque-là.

Pour ce qui est de la réponse pénale, on peut extraire des données qui corroborent les deux discours. Concernant la politique répressive, on observe que neuf personnes sur dix ont été condamnées avec une peine d'emprisonnement ferme. Cependant, la réponse pénale a aussi pu être considérée comme une politique laxiste. Le taux de relaxe a été de l'ordre de 35 %, soit sept fois supérieur au taux de relaxe observé en matière correctionnelle.

Pour ce qui est de l'analyse de ces données, comment en arrive-t-on à ce taux de relaxe ? Un élément d'explication de ce résultat tient à la difficulté du travail de la police judiciaire, à la difficulté à imputer un certain nombre de faits dans un mouvement d'action collective. De la même façon, il est difficile de réunir des éléments matériels pour les dégradations de biens par incendie, par exemple. Le travail de la police judiciaire est d'autant plus difficile dans ce type de circonstances que les choix étaient clairement orientés vers le maintien de l'ordre public. La conciliation des deux missions n'était pas chose aisée, et les procédures ont été difficiles à concevoir.

Le deuxième élément d'explication de ce résultat réside dans le poids du déferement systématique. Il a été demandé aux parquetiers d'envoyer à l'audience un certain nombre de procédures qui, en temps normal, n'auraient peut-être pas franchi le filtre des substituts. D'une certaine façon, cela se traduit par un taux de relaxe plus important.

Pour conclure, ce décryptage a vocation à permettre une analyse plus fine du fonctionnement des juridictions répressives en conjoncture de crise, et il y a toute une série de données à analyser pour en tirer un certain nombre de conséquences pour le futur.

## **Brigitte Raynaud**

Le profil des émeutiers nous permet de conclure que nous ne sommes pas en face de multirécidivistes, contrairement à ce qui a été dit au début des analyses. Le profil des émeutiers est riche d'enseignement pour l'avenir. C'est à partir de l'analyse du profil de ces délinquants primaires ou récidivistes que l'on peut prévenir l'engrenage de la délinquance. Nous avons également bien vu la difficulté de la réponse judiciaire qui a dû faire face dans un contexte d'urgence. Il y avait un impératif premier qui était celui du maintien de l'ordre, d'où des difficultés au niveau du traitement judiciaire.

### **Présentation des travaux de l'Observatoire national des ZUS (Onzus)**

**Philippe Choffel,**

*directeur de l'Onzus, DIV*

L'Onzus a pour mission d'observer l'évolution des quartiers en ZUS<sup>6</sup> et les écarts de situations de ces quartiers par rapport à leur environnement sur cinq grands champs d'intervention, qui sont les cinq grands champs d'intervention prioritaires de la politique de la ville :

- l'emploi et l'activité économique
- l'habitat et la rénovation urbaine
- l'éducation
- la sécurité
- la tranquillité publique



Parmi ces points, je voudrais apporter un regard plus précis sur la sécurité et la tranquillité publique, et quelques éléments de connaissance sur la trajectoire d'insertion des jeunes.

Pour ce qui concerne l'observation des questions de sécurité et de tranquillité publique, l'Onzus s'appuie sur différentes sources dont la statistique administrative « État 4001 » des services de police et de gendarmerie, qui dénombre une fois par an les faits constatés dans les ZUS. Elle présente donc des statistiques détaillées sur les faits dans les ZUS. L'Onzus ne suit que 28 des 107 catégories d'infraction, représentant 72 % des faits constatés. Nous faisons une observation annuelle de ces faits. Nous avons deux années d'observation sur la période 2004-2005. Sur l'année 2005, 300 000 faits ont été constatés dans les ZUS suivies par la police nationale, la gendarmerie nationale ne pouvant pas fournir d'informations aussi fines au niveau du quartier sur les zones qu'elles couvrent. Cependant, les zones couvertes par la police nationale recouvrent 92 % des zones en ZUS et 94 % de la population en ZUS.

C'est un constat que nous renouvelons en 2005 par rapport à 2004. Les écarts constatés ne sont pas très importants entre les ZUS et les agglomérations urbaines proches des ZUS. Pour ce qui concerne le chômage, l'écart est de 1 à 2. En ce qui concerne la pauvreté, les écarts sont de 2 à 3 entre les ZUS et les agglomérations. Sur les faits constatés, les écarts sont beaucoup plus faibles : on constate 69 faits pour 1 000 habitants en ZUS, contre 65 dans les agglomérations environnantes ; l'écart est donc de 6 %. Cependant, ces écarts ne sont pas homogènes selon les faits. Pour certains faits, les écarts sont beaucoup plus importants, notamment pour les incendies volontaires de biens publics ou privés, deux fois plus fréquents dans les ZUS lorsqu'on les ramène au nombre d'habitants, et une fois et demie plus élevées pour les coups et violences criminelles.

Quelle est l'évolution entre 2004 et 2005 ? Les faits de violences urbaines ont eu un impact sur les faits observés dans les ZUS. En effet, les faits qui augmentent le plus sensiblement sont les faits relatifs aux questions de violences urbaines : incendies volontaires de biens publics (+ 35 % dans les ZUS et + 50 % dans les agglomérations environnantes), incendies volontaires de biens privés dans les ZUS mais aussi dans les agglomérations urbaines (+ 60 % dans les ZUS et + 60 % dans les agglomérations qui les englobent), ainsi que violences et outrages à dépositaires de l'autorité. Les faits de délinquance ne sont pas limités aux ZUS.

Pour fixer les ordres de grandeur, les ZUS regroupent 4,3 millions de personnes. L'ensemble des agglomérations urbaines regroupe 25 millions de personnes, soit des ensembles urbains beaucoup plus vastes.

En ce qui concerne les crises entre le 27 octobre et le 20 novembre, les services de police nous ont communiqué un recensement de 7 000 faits constatés dans les ZUS, constitués pour les trois quarts d'incendies de véhicules, de dégradations de biens publics (8 %) et de dégradations de biens privés (15 %). Si toutes les ZUS ne sont pas touchées par ces faits, la plupart le sont. Sur les 750 ZUS, pour 20 % d'entre elles, on ne constate aucun fait particulier ; pour 80 % des cas, on constate soit un incendie de voiture, soit une dégradation de bien public ou de bien privé.

D'un point de vue régional, lorsque l'on rapporte le nombre de faits au nombre d'habitants de ces ZUS, on observe que les faits par nombre d'habitants ont été particulièrement importants dans les ZUS de Midi-Pyrénées, Centre, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Mais par rapport au nombre d'habitants en ZUS, ils ont été moins nombreux dans le Nord-Pas-de-Calais ou la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Je vais évoquer quelques points sur l'éducation des jeunes dans les ZUS, au travers d'une enquête « génération 98 », enquête menée sur les jeunes qui vont sortir du système éducatif sur une période de trois années. Dans les ZUS, les jeunes ont un bagage scolaire nettement moins fourni que les autres. Le déficit de formation se traduit par des conséquences sur l'accès à l'emploi : au bout de trois ans, il y a dix points d'écart d'accès à l'emploi entre les jeunes des ZUS et les jeunes des autres unités urbaines. Cette enquête interroge également les personnes sur le sentiment de discrimination à l'emploi. L'écart est très important entre les jeunes habitants en ZUS et les autres. Le phénomène de discrimination du fait du lieu habité est significatif et peut rendre compte de l'état d'esprit de certains jeunes de ces quartiers.

### **Brigitte Raynaud**

Merci pour cette présentation intéressante et affinée sur les ZUS, et notamment la fin de votre propos sur les jeunes. Ces études de l'Onzus sont très importantes pour la DIV, au niveau non seulement de la réflexion mais aussi de l'action.

## Questions de la salle

**Richard Ochelsky**, *adjoint au maire de Roubaix*

J'ai vu une étude de la DDSP<sup>7</sup> du Nord qui cherchait à comprendre pourquoi certaines voitures étaient brûlées. Le résultat indiquait : 30 % de violences urbaines ; 30 % d'escroqueries aux assurances ; 20 % de pathologies psychiatriques ; 20 % de violences entre habitants. Existe-t-il une approche au niveau national de ces statistiques ?

**Bernard Morel**, *chef du département de l'action régionale, INSEE*

Nous n'avons pu faire la distinction sur les circonstances. Notre étude s'est fondée sur les premières informations qui ont pu nous être données.

**Serge Castello**, *directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines*

Nous essayons d'affiner les mobiles qui président à ces incendies de véhicules. Environ 20 % sont liés aux escroqueries aux assurances, des enlèvements d'épaves qu'on accélère par le truchement d'incendie de véhicules. Il y a aussi un phénomène de disparition des traces identifiables par la police technique et scientifique sur les véhicules volés. Entre 20 et 25 % des véhicules ont été brûlés hors du champ des violences urbaines.

**Brigitte Raynaud**, *responsable du département Prévention de la délinquance, DIV*

L'Observatoire national de la délinquance affine le mobile des infractions pour les véhicules brûlés. Pour le moment, nous n'avons pas encore de chiffres très précis.

7. Direction départementale de la sécurité publique

**Marco Diani**, *CNRS*

Je souhaite faire trois remarques pour souligner les nouveautés des violences urbaines par rapport aux émeutes que nous connaissons. Tout d'abord, c'est la première fois que nous avons eu des dommages considérables. Le deuxième élément est que si nous avons des statistiques, il serait intéressant de voir non seulement qui commet, et le rapport entre le lieu dont sont originaires ceux qui commettent et le lieu où l'acte se passe. La troisième chose est que, pour la première fois, on a eu des phénomènes qui ont entouré les émeutes, les incendies de personnes dont on a peu parlé, qui témoignent d'une radicalité nouvelle. Ne faut-il pas regarder avec d'autres outils, y compris des outils prévisionnels et de simulation, plus adaptés à la nouveauté virale de ces émeutes ?

**Brigitte Raynaud**, *responsable du département Prévention de la délinquance, DIV*

Les incendies dans les bus où des personnes ont été brûlées sont des événements bien postérieurs, c'est pourquoi nous ne les avons pas abordés. Les délinquants ont commis les infractions sur leur lieu de domiciliation ; il n'y a donc pas eu d'exportation de la délinquance.

**Sébastien Roché**, *directeur de recherche au CNRS*

Il est vrai qu'il y a eu une forme de radicalisation. Plusieurs centaines de pompiers et de policiers ont été blessés. On n'a pas dénombré les blessés dans la population civile. À Toulouse, un garçon a eu la main arrachée. On ne connaît pas l'ampleur des dommages. On n'a pas d'outils, on n'a pas d'utilisation des données policières ; on ne dispose pas d'éléments de modélisation.

## Questions de la salle

**Franck Cannarrozo**, *adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois chargé des questions de sécurité et d'environnement*

Sur la question du rapport au territoire, entre le lieu de domiciliation et le lieu de commission des infractions, il y a un certain nombre d'individus qui règlent leurs comptes avec les autorités. Les cibles ne sont pas toujours choisies au hasard.

**Florent Montilleux**, *maire adjoint d'Orléans*

A-t-on des informations sur le type de condamnations des mineurs ?

**Michel Mazars**, *chargé de mission, CAS*

Lorsque j'ai fini mon étude sur les mineurs, fin août 2006, il y avait environ quinze décisions rendues au fond au tribunal de Bobigny sur les quatre-vingt-six dossiers. Cela est lié à la difficulté des procédures liées aux mineurs. Ce que je peux dire concerne le statut des mineurs en début de procédure : le ratio entre ceux qui ont été mis en examen et ceux qui ont eu le statut de témoin assisté peut éventuellement être un élément d'analyse.

**Brigitte Raynaud**, *responsable du département Prévention de la délinquance, DIV*

La législation applicable aux mineurs est un autre débat. La table ronde est présidée par Julien Damon, chef du département Questions sociales, CAS.

## ANALYSE DES VIOLENCES URBAINES DE 2005

---

La table ronde est présidée par **Julien Damon**, chef du département Questions sociales, CAS

Participent à la table ronde :

**Jérôme Fourquet**,

directeur adjoint du département Opinion publique, Ifop

**Séverine Misset**,

CERLIS, Paris Descartes-CNRS, pour Aulnay-sous-Bois

**Michel Kokoreff**,

Cesames, pour Saint-Denis

### Introduction

**Julien Damon**,

chef du département Questions sociales, CAS

Nous allons avoir la présentation par l'Ifop des résultats d'un sondage miroir sur ce que pensent les habitants des ZUS et hors ZUS. Nous continuerons avec Hugues Lagrange, directeur de recherche au CNRS, pour donner une explication générale sur les violences urbaines. Nous aurons ensuite deux études de cas sur ce qui s'est passé à Aulnay-sous-Bois et Saint-Denis.

## Présentation des résultats de l'enquête par sondage sur la perception par les habitants des ZUS et hors ZUS des causes et conséquences des violences urbaines

**Jérôme Fourquet,**

*directeur adjoint du département Opinion publique, Ifop*

Nous allons restituer les résultats d'une enquête miroir sur les événements de violences urbaines. Nous avons effectué cette enquête miroir à partir d'un questionnement similaire administré à deux échantillons de populations, habitants en ZUS et hors ZUS, afin de connaître leur perception sur les événements de l'automne dernier et de voir s'il y avait des passerelles, des points communs sur les événements déclencheurs, les responsabilités des différents acteurs et le jugement porté sur les premières réactions des pouvoirs publics.

Le constat qui peut être fait montre que s'il y a de vraies différences entre les deux populations dans leur satisfaction sur leur lieu de vie, nous observons un jugement assez consensuel de la part des deux populations sur les événements de l'année 2005. D'autres clivages ont été observés entre les populations les plus jeunes et les plus âgées, entre ceux qui condamnent et ceux qui comprennent, au moins partiellement.

Tout d'abord, il y a de vraies différences sur le vécu. 76 % des habitants en ZUS se disent satisfaits de leur lieu de vie contre 94 % hors ZUS. Cela est particulièrement vrai auprès de la catégorie des personnes locataires d'un logement. Cette moindre satisfaction exprimée par les habitants de ZUS s'exprime dans le sentiment d'insécurité. En ZUS, 48 % des habitants se disent satisfaits par ce critère, contre 85 % hors ZUS. Il existe un impact important de cette question de l'insécurité sur la satisfaction de la vie au quotidien. Si on regarde la hiérarchie des



priorités d'action pour améliorer la vie au quotidien, elle est placée sous le sceau de la sécurité : le premier problème à régler est la question de la sécurité des personnes et des biens. Le problème sécuritaire est donc le premier problème à résoudre, le deuxième est le cadre de vie. Les focales sont différentes selon l'endroit où l'on habite. Hors ZUS, la première préoccupation est la présence de commerces de proximité.

Cette différence de perception existe également sur l'ampleur des violences. Lorsqu'on habite dans les ZUS, on pense que ces violences qui ont éclaté un peu partout en France, ont concerné l'ensemble du territoire national ; hors ZUS, les habitants pensent davantage que le phénomène était circonscrit géographiquement. Il y a aussi un lien sur leur perception de ce qui s'est passé par rapport à ce qui s'est réellement déroulé. Plus les violences ont été importantes, plus les habitants disent qu'il s'est passé des choses. Il y a un véritable impact de ce qui s'est réellement passé qui a imprégné les représentations collectives dans les ZUS. Il y a donc des différences ; cependant, ce sont plus des différences de degré que de nature. Dans les ZUS, 43 % des habitants condamnent les violences, contre 47 % qui les approuvent ou les comprennent en partie. Le constat est partagé sur le jugement porté dans les ZUS et hors ZUS ; les médias ont contribué à forger cette opinion partagée.

Sur les éléments qui peuvent expliquer ces violences, il y a des différences mais relativement marginales. En ce qui concerne les ZUS, le chômage des jeunes est un élément explicatif pour 38 %, puis la démission des parents. Hors ZUS, on parle en premier lieu de la démission des parents, pour 44 %, et en deuxième lieu du chômage des jeunes. Les tensions entre la jeunesse et la police sont citées pour 20 % en ZUS contre 11 % hors ZUS. Ce n'est pas l'élément principalement mis en avant, mais il y a un vrai décalage de perception sur cet item entre les deux populations.

En ce qui concerne les éléments déclencheurs au sein même des ZUS, le chômage des jeunes est mentionné au même niveau quelque soit la tranche d'âge dans laquelle on se situe en ZUS. La démission des parents sera de plus en plus citée au fur et à mesure que les interviewés seront âgés. La présence de bandes organisées croît aussi avec l'âge. La question des tensions entre les jeunes et la police arrive avec 57 % de citations auprès des plus jeunes des ZUS, 34 % chez les 18-24 ans. C'est une trace de la fracture vécue par les petits des cités.

Si l'on regarde la responsabilité comparée de différents acteurs qui ont été parties prenantes, les jeunes issus des banlieues sont les plus cités comme ayant joué un rôle. Il y a là-dessus une convergence dans les réponses. Sont cités dans l'ordre décroissant :

- les jeunes de banlieue ou quartiers sensibles (85 % en ZUS)
- les médias (77 %)
- les parents des auteurs de violence (83 %)
- le gouvernement
- les responsables de trafics et de l'économie souterraine dans les quartiers
- la police (57 %)
- les élus des communes concernées (56 %)

Quels sont les acteurs qui ont contribué à faire diminuer la pression ? Il y a deux types de réponses : le travail de terrain et le travail de l'institution policière. Les éléments qui ont été cités comme ayant contribué à faire baisser la pression sont, dans l'ordre décroissant :

- l'action des travailleurs sociaux et des médiateurs
- l'instauration d'un couvre-feu
- l'action des associations de quartiers
- l'action des forces de l'ordre
- le gouvernement
- l'action des maires des communes concernées

En ce qui concerne le jugement des populations en ZUS et hors ZUS sur l'évolution de la situation et l'action des pouvoirs publics, on constate un certain pessimisme. 68 % des personnes pensent que les efforts des pouvoirs publics ne changent pas la vie et le quotidien dans ces quartiers. Plus les violences ont été fortes, plus on a tendance à dire que ce qui a été fait jusqu'à présent ne va pas changer le quotidien des personnes concernées.

Sur la feuille de route, la perception est que les pouvoirs publics n'ont pas fait assez. Il y a une demande d'interventions tous azimuts dans la lutte contre le trafic de drogue, l'économie souterraine et la petite délinquance, dans l'accès à l'emploi, le logement et le cadre de vie, la lutte contre l'échec scolaire, l'intégration des populations étrangères à la société française, l'accès au soin et la santé. Ce constat est dressé par les deux populations en ZUS et hors ZUS.

Les acteurs à qui on fait confiance sont les associations et les éducateurs spécialisés, les médiateurs (42 % en ZUS, 28 % hors ZUS), les habitants de ces quartiers (19 % en ZUS, 27 % hors ZUS), les élus des villes concernées, la police, le gouvernement. Il faut noter que dans ce genre d'enquête, il y a une prime aux acteurs visibles.

Les solutions citées sont : donner plus de moyens pour l'éducation et la formation professionnelle (citée à 38 % dans les ZUS), renforcer l'autorité parentale (citée à 36 % dans les ZUS), renforcer les moyens accordés aux acteurs de terrain chargés de la prévention, lutter contre les discriminations, renforcer les sanctions prises à l'encontre des jeunes délinquants, développer les aides pour le dynamisme économique, rénover l'habitat et le cadre de vie, développer la présence de la police dans ces quartiers, instaurer un service civil. On voit que ce n'est pas de ce dernier item que, majoritairement, nos concitoyens attendent la solution pour régler le problème durable de ce qu'on a appelé la crise des banlieues.

## Présentation des conclusions des travaux menés par le Centre d'analyse stratégique sur le site d'Aulnay-sous-Bois :

**Séverine Misset,**

*Cerlis<sup>8</sup>, Paris Descartes-CNRS*

Je vais présenter les résultats de l'enquête réalisée à Aulnay-sous-Bois à la demande du CAS, enquête menée avec Viencenzo Ciccelli, Olivier Galland, Jacques de Maillard et moi-même. On a rencontré entre avril et juillet 2006 un double public d'interlocuteurs : d'une part des jeunes avec des profils assez variés en termes d'âge, de sexe, d'origine, de niveau scolaire et d'implication dans les émeutes et, d'autre part, des acteurs institutionnels représentatifs des figures de médiation qui peuvent avoir à gérer les jeunes en cas de crise. Il y avait une double interrogation : il s'agissait d'une part de comprendre les processus de mobilisation des émeutiers, et d'autre part de comprendre les logiques de gestion institutionnelle de cette crise. La démarche d'enquête a été essentiellement réalisée par entretien soit individuel, soit collectif, complétée par quelques entretiens informels d'observation le temps de notre présence.

Avant de rentrer dans le fond de nos analyses, je voudrais rappeler quelques éléments sur les caractéristiques des émeutes à Aulnay-sous-Bois. Elles ont eu trois caractéristiques :

- elles ont été précoces : dès le week-end qui suit les événements, on note une certaine effervescence à Aulnay-sous-Bois ; très rapidement les violences augmentent entre le 1<sup>er</sup> et le 4 novembre ;
- elles ont été courtes : dès le 4 novembre, on observe une décrue importante. Au moment où les violences se diffusent en province, Aulnay-sous-Bois est déjà redevenue calme ;
- elles ont été violentes : il y a eu de nombreuses et importantes dégradations et des confrontations violentes avec les forces de l'ordre.

8. Centre de recherche sur les liens sociaux

Deuxième point sur la ville d'Aulnay-sous-Bois, c'est une ville clivée entre plusieurs territoires : au sud se trouve une zone pavillonnaire qui est restée calme, au centre et à l'est une zone un peu plus mixte et au nord, la ZUS qui a été le théâtre des violences urbaines. Il faut noter qu'il y a deux quartiers qui ne sont pas des quartiers prioritaires dans la ville et qui ont connu des dégradations.

Je vais revenir sur la logique de gestion des émeutes avant d'en venir à l'implication des jeunes.

Sur la gestion des émeutes, parmi l'ensemble d'acteurs différenciés qui peuvent avoir à gérer ces émeutes, la police, la gendarmerie, les différentes associations, les services de la mairie, il nous a paru important de distinguer la police des émeutes (les actions qui visaient au maintien de l'ordre, à la sécurisation des biens et des personnes, éventuellement avec le recours à des moyens coercitifs) et la prévention des émeutes, les actions physiques et symboliques qui visaient à faire diminuer le niveau de tension.

L'enquête montre que ces deux dimensions de police des émeutes et de prévention des émeutes se rejoignent sur trois points :

- une même difficulté à anticiper le cours des événements ;
- des obstacles identiques à une action coordonnée qui proviennent des effets de surprises provoqués par les émeutes, mais aussi des habitudes professionnelles et organisationnelles qui rendent des actions concertées difficiles ;
- la temporalité de l'action qui s'est articulée en deux temps. Il y a d'abord eu l'effet de surprise : la difficulté à réagir face à la crise et à coordonner les actions. Dans les premiers jours, les acteurs étaient dans l'incertitude ; ils avaient du mal à jauger l'importance des faits commis. La question qui se pose au départ de la crise est de savoir à quel moment on peut dire qu'il y a crise dans une zone où le niveau de

violence est habituellement élevé. La première période est marquée par un desserrement de l'emprise des institutions, des parents, des associations. Pendant cette période, la vague de l'émeute emporte tout sur son passage jusqu'au point culminant du 2 novembre, qui a été appelé la « nuit d'Aulnay », le moment où cela explose sur le site, où le niveau de dégradation est très important. Puis il y a un deuxième temps où, progressivement, les choses rentrent dans l'ordre. Le niveau des violences décroît. Les stratégies s'organisent sur plusieurs fronts, les effectifs s'ajustent. La police et la prévention des émeutes peuvent retrouver un rôle pour canaliser les violences.

Cela montre bien que les émeutes s'inscrivent dans une temporalité spécifique qu'il faut nécessairement prendre en compte pour comprendre les logiques d'implication des jeunes et la gestion des acteurs.

Pour en venir aux logiques d'implication des jeunes, il n'y a pas d'unité dans les mobiles avancés pour expliquer l'implication dans les émeutes ; ce sont de multiples mobiles qui sont combinés entre eux. Mais on peut faire ressortir trois grands thèmes des entretiens.

Le premier thème est le sentiment d'abandon et de relégation. Les interlocuteurs expliquent que les émeutes étaient le moyen de s'exprimer et de se faire entendre ; pour eux, c'était la seule façon de s'exprimer. Ils ont le sentiment que leur parole n'est pas prise en compte dans l'espace public. Certains évoquent un sentiment d'abandon et de relégation scolaire qui joue sur l'orientation, orientation subie, vécue de manière très dévalorisée, comme une élimination, une relégation vers les filières dévalorisées. Donc relégation d'une part, difficulté d'insertion d'autre part, notamment évoquée par les plus âgés. Troisième point : la question du racisme. S'il ne le ressent pas au quotidien, ils envisagent tous la discrimination comme un phénomène inéluctable, auquel ils seront forcément confrontés un jour ou l'autre.

Le deuxième thème concerne les rapports dégradés avec la police. Ce n'est pas nouveau, cela a déjà été évoqué. Les événements de Clichy traduisent le fait que les rapports entre la police et les jeunes se sont particulièrement dégradés dans ces quartiers. Ce que l'enquête de terrain nous a fait constater, c'est qu'il y a une grande crise de légitimité de la police qui s'appuie sur deux éléments : d'une part un sentiment d'humiliation et de harcèlement de la part de la police et, d'autre part, un rejet de l'action répressive de la police. Pour ces jeunes, la cité est vue comme un territoire sur lequel la police n'a pas sa place. Ils conçoivent la police dans un rôle de régulateur des rapports sociaux et non comme un rôle répressif contre la petite délinquance. Pour eux, la cité est le territoire qu'il faut protéger des intrusions policières. Il n'est donc pas étonnant que les rapports avec la police soient présentés comme un des facteurs explicatifs des émeutes. Les jeunes présentaient la présence de la police comme un facteur qui alimentait les événements. Cela montre bien comment les deux institutions auxquelles sont confrontés les jeunes, l'école et police, sont donc fortement délégitimées dans les propos de ces jeunes.

La troisième dimension est la dimension ludique et compétitive au sein du groupe de pairs. La vie dans les cités est régie par une culture, une solidarité, certains codes partagés et une pression conformiste. Il est frappant de constater que les jeunes qui s'en sortent se sont projetés dans une démarche individuelle. La pression du groupe, désignée par les jeunes par le vocable « se faire engrainer », joue au quotidien et a joué pendant les émeutes. Cette force d'attraction du groupe de pairs doit être replacée dans un contexte où les prescriptions parentales ont peu d'emprise et peu d'efficacité. Elle permet d'expliquer l'émergence d'une dimension ludique des émeutes. Les émeutes semblent avoir constitué un grand défouloir, notamment pour les plus jeunes. Les termes évoqués dans les entretiens sont le « jeu », le « délire »,

le « spectacle », le « parc d'attraction ». Le terme « émeute » est lui-même peu employé ; les termes employés sont le « souk », le « bordel », le « chaos », « faire n'importe quoi ». Ces termes peuvent amener une certaine forme de banalisation des actes commis. Au sein du groupe de pairs, on peut étaler ses exploits sans crainte, se vanter de ce qui a été fait parce que les actions commises permettent d'obtenir une place de choix au sein du groupe de pairs, grâce à la fierté qu'on obtient par la transgression et la prise de risques.

En conclusion, cela montre bien que les dynamiques d'implication sont hétérogènes, multiformes, beaucoup plus différenciées qu'on pourrait le penser. Je voudrais aussi montrer que les jeunes exprimaient une très forte demande de reconnaissance. Cette demande n'était pas fondée sur la reconnaissance de particularismes ethniques ou religieux mais sur l'idée d'être comme tout le monde. Néanmoins, cette demande de reconnaissance est ambiguë car ils veulent qu'on les reconnaisse sur la base d'une identité territoriale, de classe d'âge, avec un certain nombre de particularités. Même si les cités où ils habitent sont associées à un certain nombre d'images négatives ou de stigmates, ils éprouvent un très grand sentiment d'appartenance à ces territoires.



**Présentation des conclusions des travaux menés  
par le Centre d'analyse stratégique sur le site de Saint-Denis :**  
**Michel Kokoreff,**

*Cesames<sup>9</sup>*

Je vais présenter cette enquête collective menée avec Pierre Baron et Odile Steinauer sur la commune de Saint-Denis. Je voudrais commencer par deux préalables. Tout le monde sent bien que nous avons à faire à un phénomène d'une ampleur inédite, de portée nationale. Mais en même temps, il ne s'est pas passé partout la même chose. La dimension locale est donc forte.

Ainsi, on est à la fois confronté à des effets de structure qui se sédimentent (chômage, précarité, relégation urbaine, échec scolaire) et en même temps des effets de contexte. Même entre deux communes comme Aulnay-sous-Bois et Saint-Denis, il y a des différences significatives. L'enjeu pour les chercheurs en sciences sociales est de tenir les deux bouts. L'exemple de Saint-Denis abordé entre mars et octobre 2006 permet d'illustrer les processus généraux et de spécifier des éléments qui ont une dimension locale. Ce qui est en jeu, au-delà des émeutes, c'est une triple crise : politique, de l'institution policière et sociale, dans le « 93 » comme ailleurs.

Un deuxième préalable concerne le terme d'« émeute ». Il faut être très simple et reprendre le terme tel qu'il a été défini par l'historien britannique Éric Hobsbawm, comme un moyen efficace de négociation collective pour des populations pauvres et privées d'accès aux moyens conventionnels d'action politique. Cette définition insiste sur la négociation collective et le problème de l'accès aux moyens conventionnels d'action politique. Je parlais de déficit démocratique.

9. Centre de recherche psychotropes, santé mentale, société

À travers ces événements, il s'agit moins de violences urbaines que de « primitifs de la révolte », pour reprendre Hobsbawm ou d'« émeutiers de l'injustice ».

Sur l'enquête, je dirais trois choses. Nous avons conduit des entretiens avec quatre catégories d'acteurs : des élus, des policiers, des travailleurs sociaux et des jeunes. On rappelle cependant que la jeunesse n'existe pas et qu'il existe des profils, des fractions de la jeunesse assez différentes. Je souligne les problèmes d'accès aux informateurs que nous avons rencontrés. Du côté des jeunes, les braises étaient encore chaudes, la menace et la suspicion étaient fortes. Nous avons rencontré les mêmes difficultés du côté de la police. Nous n'avons rencontré que des gradés et n'avons pu avoir accès aux corps intermédiaires, officiers et fonctionnaires de base. Il faut souligner combien les acteurs jouent un rôle clé dans la traduction, voire la pédagogie, de l'événement.

Ces quelques cinquante entretiens ont permis de mettre l'accent sur la dimension territoriale. Sur Saint-Denis, il y a eu quatre grands foyers : le centre-ville, la cité FSC (Fossé Courtil, Floréal), Saint-Rémy (mais pas la grosse cité que tout le monde attendait), le Franc-Moisin. Nous nous sommes efforcés d'analyser les propos des interviewés au regard de cette dimension territoriale.

Nous avons essayé de mettre les jeunes au centre, de considérer qu'ils étaient le noyau de l'analyse. La tension entre jeunes et policiers, si elle n'est pas nouvelle, est absolument fondamentale. Elle est un mécanisme explicatif fondamental alors que cette tension entre jeunes et police et peut-être aussi plus généralement entre populations des quartiers pauvres et police s'est dégradée au cours des dix dernières années.

Le troisième élément qui entre en jeu est le rôle de tous les « casques bleus » des émeutes, tous les acteurs sociaux, locaux, professionnels et

élus qui sont descendus dans la rue et ont essayé de faire médiation dans ce face-à-face violent et très inquiétant entre population et forces de l'ordre.

Je regrouperai les résultats de cette étude en quatre sections.

Je vais dire un mot du contexte de Saint-Denis, notamment sur les transformations morphologiques et sociologiques de la commune ; on peut se demander si elles n'expliquent pas la faible intensité, avec d'un côté tout le secteur de la Plaine qui se moyennise, d'un autre côté le quartier du Franc-Moisin qui reste assez dégradé ou le quartier de la République Gare. Finalement, la vision que l'on a de la commune est qu'elle présente des situations très contrastées. L'augmentation du nombre d'emplois sur la commune (+ 37 % depuis 1999) est allée de pair avec l'augmentation du nombre d'allocataires du RMI (+ 20 % depuis 1999).

Sur les événements eux-mêmes, on a assisté à l'incendie d'une centaine de voitures. Mais, quand on rentre dans le détail, il faut distinguer les voitures qui sont ciblées et les incendies par propagation, car cela modifie fortement l'appréciation des acteurs. Il y a eu une première nuit assez dure, le 2 novembre, où des cocktails Molotov ont été lancés contre des commissariats de police, des commerces mis à sac. Il s'est passé plus de choses que ce qu'on a pu dire, même si les incidents sont interprétés de façon différente par la presse, la police, la municipalité. La périodicité est aussi intéressante car cela commence le 4 novembre et finit le 10 novembre : on est donc sur une séquence assez courte. Néanmoins, nous avons vu que, lorsqu'on interrogeait aussi bien les policiers du service départemental de sécurité publique que les jeunes, il était difficile d'isoler les événements de façon précise. Les situations problématiques s'inscrivaient dans un continuum de situations. Avant les émeutes, il y avait déjà des tensions entre jeunes

et policiers et il y en a eu après également. Il fallait donc réinscrire une chronologie dans un processus plus général.

Ce qui nous a frappés, c'est la capacité des petits à se rendre disponibles à l'émeute, alors que le discrédit des grands a été assez marqué. Les petits de 14-18 ans, ceux qui sont encore largement scolarisés, sont ceux qui ont le moins à perdre, et les plus mobilisés ou les moins désabusés. Les grands ont peut-être plus à perdre en termes de situation et de business. Ils sont fortement désabusés. On peut donc se demander pourquoi les petits plutôt que les grands ? L'identification aux victimes est un élément très important. Cette identification par âge est aussi une interconnaissance puisque certains des jeunes jouaient au football avec l'une des victimes. Faire partie du quartier est un élément très important ; cela permet de comprendre pourquoi il y a une sorte d'obligation de participer, si on veut maintenir son rôle et sa place. Pour les petits, c'est aussi une manière de négocier sa place dans un ordre social très segmenté, celui des cités d'aujourd'hui qui n'est pas sans rappeler les ghettos américains.

On observe également la volonté de régler ses comptes. Plus on s'approche de la mise en contexte, plus on comprend pourquoi certaines voitures ont été visées plutôt que d'autres. Mais cela n'a pas été fait systématiquement sur Saint-Denis.

Enfin, un dernier élément consiste dans le fait de ne rien attendre du politique, des associations. Peut-on parler de désaffiliation civique ? Ce n'est pas aussi simple mais on peut parler de rejet de l'offre faite par les autorités locales, acteurs politiques et acteurs sociaux, à commencer par les invitations au dialogue.

Pour finir, je vais parler de la gestion policière où l'ambivalence des représentations des policiers a été mise en avant. D'un côté, ils

relativisaient et, d'un autre côté, ne voyaient plus comment cela allait finir. Ce qui est aussi caractéristique, c'est l'opposition très forte entre les métiers de la sécurité publique et les métiers de l'ordre public. La conception est différente sur la professionnalisation des pratiques.

Finalement, on a à faire, à travers ces émeutes, à une exacerbation du rapport entre police et jeunes, à une situation où la police de sécurité publique est plus un facteur de peur que d'apaisement, de tension que de pacification. La question est donc : envisage-t-on une professionnalisation sur les corps de métiers, une réflexion sur les pratiques professionnelles, qui sont d'une grande opacité ? Du côté des habitants, puisqu'on constate un déficit démocratique, d'accès à l'espace public, comment entendre la demande qui émane de ces habitants, notamment à l'égard de la police ? Comment la police peut-elle rendre des comptes ? C'est toute une révolution mais c'est l'enjeu.

## Questions de la salle

**Guy Burgel**, *Université Paris-X*

Une brève remarque : j'ai été très frappé par la distinction classique entre les représentations que les populations ont et l'analyse objective des faits. Ce que l'Ifop nous apprend est très lourd de cette distinction entre représentation et analyse des faits. Les gens attribuent l'essentiel du déclenchement au chômage et à la démission des familles, et non pas au cadre de vie ou à l'éducation ; alors que c'est sur ces deux éléments que la collectivité française a le plus investi. Assez curieusement, dans les préconisations, on assiste à un autre décalage en voyant réapparaître le cadre de vie et l'éducation. Quelles conclusions peut-on en tirer ? Il ne faut pas confondre le Samu et la recherche fondamentale sur le génome. Les conférenciers ont beaucoup insisté sur la chronologie ; j'insiste beaucoup sur la cartographie. Ce qui a révolutionné la sécurité à New York, c'est lorsque le maire, dans la deuxième moitié des années 90, a mis en place une cartographie à chaud quasi quotidienne des événements de violence, qui permet de prédire les événements à venir. La deuxième chose, c'est qu'il faut faire un effort de pédagogie vis-à-vis de nous-mêmes, pour les élus, pour la population.

**Franck Cannarozzo**, *adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois*

Voici quelques éléments complémentaires qui n'ont pas été cités ce matin mais qui me semblent très importants à Aulnay-sous-Bois. La chronologie est très importante. Le démarrage a eu lieu à Clichy-sous-

Bois à la fin des vacances scolaires. Or, les vacances de fin octobre donnent lieu d'habitude à davantage de violences que les autres vacances. Puis, un deuxième point, on tombe sur un week-end de quatre jours : aucune institution publique autre que pompiers et police ne fonctionne. Aucun maire n'a la possibilité d'agir avec ses associations, ses médiateurs. Nous sommes prisonniers d'un calendrier auquel on n'échappe pas pendant quatre jours. Le 2 novembre, lorsqu'on arrive enfin à avoir des contacts avec l'ensemble des institutions, il y a un match de football sur lequel les forces de l'ordre sont concentrées. On sait d'avance que ce sera l'enfer.

Autre point sur la géographie, dans ces émeutes là on a pratiqué la cartographie en temps réel. Les institutions ont un temps de retard, un temps d'inertie de quatre jours. Mais lorsqu'on reprend la main au bout de deux jours, c'est terminé.

## REGARDS CROISÉS SUR LES VIOLENCES URBAINES : UNE COMPARAISON INTERNATIONALE

---

Table ronde présidée par **Michel Marcus**, délégué général du Forum européen pour la sécurité urbaine (Fesu)

Participent à la table ronde :

**Harris Beider,**

enseignant chercheur et codirecteur du programme MBA sur les politiques publiques au centre de recherches urbaines de Birmingham (Grande-Bretagne)

**Jurrien Jan Willem Verbeek,**

représentant de la ville de Rotterdam (Pays-Bas)

**Raymonde Dury,**

présidente du Centre international de prévention de la criminalité (CIPC, Montréal)

### Introduction

**Michel Marcus,**

délégué général du Forum européen pour la sécurité urbaine (Fesu)

En préliminaire, en tant que pratiquant du terrain international, la question de la violence urbaine a toujours été difficile à évoquer avec les villes européennes réunies au sein du Forum européen ; pendant très longtemps, le concept d'émeute a été très difficile à expliquer à nos amis européens. Leurs réponses étaient beaucoup plus parcellaires. Si on veut parler des violences dans le football ou des violences interraciales, inter communautaires, cela appelle des types de réponses différentes. Le concept central et ramasse-tout que nous avons créé sur les violences urbaines est un concept piège. Le terme « émeute » nécessiterait une définition, une certaine rigueur dans l'emploi du terme. N'importe quel intervenant international considérera par exemple que,



du fait que la plupart des Européens habitent dans les villes, il faudrait parler de l'ensemble des phénomènes de violence, comprenant par exemple les violences familiales.

J'aimerais aussi que l'on retrace l'histoire de l'émeute urbaine, de l'insurrection urbaine. J'ai pensé à Christian Bachman qui avait écrit sur les émeutes des années 90. La notion d'émeute est fondatrice de la politique de la ville. C'est à partir de ces « coups de chaleur », à Vaulx-en-Velin et à Vénissieux, que les politiques de la ville sont apparues. Il y aurait une histoire à écrire pour que l'on ne soit pas totalement le nez sur l'événement.

**Harris Beider,**

*enseignant chercheur et codirecteur du programme MBA sur les politiques publiques  
au centre de recherches urbaines de Birmingham (Grande-Bretagne)*

Je vais parler d'un certain nombre de choses différentes. Je vais tout d'abord proposer une vue d'ensemble sur les émeutes que la Grande-Bretagne a connues dans les années 1980, en 2000 et 2005. Je vais ensuite présenter les réponses en terme de politique publique apportées par le gouvernement à la fois au niveau local et national. À partir de là, j'introduirai quelques éléments de comparaison avec ce qui s'est passé en France en 2005.

La première chose est le fait que les émeutes en Grande-Bretagne ne peuvent être dissociées des questions de race et de religion. Dans l'après-guerre, le Royaume-Uni a connu un important manque de main-d'œuvre dans l'industrie. Le remplacement de la main-d'œuvre est venu du sous-continent indien, d'Inde et du Pakistan, ainsi que des Caraïbes. La main-d'œuvre immigrée a été concentrée dans certains points du pays. L'autre élément concernant cette immigration est la

forte discrimination qui a eu lieu dans un grand nombre de zones géographiques, à propos de laquelle il y a de fortes similarités avec le contexte français.

Si l'on regarde la concentration spatiale des communautés étrangères en Grande-Bretagne, elle est due à une forte discrimination au niveau de l'habitat, notamment des logements publics dans les années 60. Ces communautés se sont retrouvées écartées du logement public. Cela n'a pas été le cas en France. La politique britannique d'immigration a été contradictoire : d'une part, l'économie avait besoin de main-d'œuvre mais, d'autre part, la Grande-Bretagne a beaucoup restreint sa politique d'immigration à partir de 1962. On a identifié certains groupes de personnes comme sources de problèmes.

Si l'on considère les émeutes, la Grande-Bretagne a une longue histoire d'émeutes au cours des siècles passés. Dans ce pays, il y a toujours eu des émeutes et des violences collectives. Au cours des vingt-cinq dernières années, on peut identifier trois ensembles d'émeutes.

En 1981, à Brixton (Londres), à Toxtor (Liverpool) et à Birmingham, les émeutes doivent être considérées dans le contexte du déclin industriel et l'effondrement de pans entiers de l'industrie. Cela a eu un impact disproportionné sur les communautés étrangères. En règle générale, les émeutes ont impliqué les communautés des Caraïbes dans les zones urbanisées. Les causes de ces émeutes étaient fondées sur les problèmes économiques et sociaux. Ces communautés avaient subi depuis des années des désavantages sur les plans du logement, de l'emploi, de l'éducation. Le racisme était un des multiples désavantages. La réponse symbolique aux désordres de Brixton s'est concentrée sur le désavantage socioéconomique. Le rôle de la police, qui a été important, n'a pas été étudié. La pauvreté et le désengagement ont expliqué en partie les premières émeutes de 1981. Beaucoup de

gens impliqués dans les émeutes ont considéré ces émeutes comme une forme de désapprobation collective ; c'était en quelque sorte la façon de voter des pauvres.

Si on passe aux émeutes de la deuxième catégorie qui ont eu lieu en 2001 à Liverpool, soit vingt ans après les premiers désordres, on peut noter qu'elles se sont situées dans des petites villes du Nord de l'Angleterre. Elles ont concerné des communautés asiatiques, des personnes de familles originaires du Pakistan et du Bangladesh, et non des Caraïbes. L'étude montre qu'il y a eu toute une série de raisons pour ces émeutes : l'activité des partis d'extrême droite dans cette communauté à majorité étrangère, l'absence de confiance dans la police, l'aliénation des jeunes et le désengagement à leur égard. Mais ce qui est important, c'est le concept de ségrégation. Les membres des communautés restaient entre eux, allaient au travail, à l'école et rentraient à la maison sans rencontrer les autres communautés de toute la journée.

Enfin, des émeutes de troisième catégorie ont été localisées dans la banlieue de Birmingham en 2005. C'était un événement localisé. Birmingham était considérée jusqu'alors comme un melting pot de différentes communautés dans le pays, où le multiculturalisme pouvait fonctionner. La banlieue en question était une partie très défavorisée de la ville. Cependant, il s'agissait là d'un conflit entre communautés minoritaires : pakistanaise d'un côté et des Caraïbes de l'autre. Depuis vingt ans, les relations entre communautés avaient été regardées comme un conflit entre blancs et noirs, au travers d'une analyse binaire. Ce que cela a montré, c'est que les communautés étaient fragmentées, en compétition entre elles. Il s'agissait de crimes, de gangs, de conflits pour l'accès à certaines ressources.

Les réponses politiques ont été de nature différente pour ces trois types d'émeutes.

Pour les événements de 1981, la réponse du gouvernement au niveau local et national a été de lutter contre le déclin économique des territoires. Il s'agissait d'augmenter l'investissement économique et financier, de développer de nouveaux programmes pour la collectivité, d'augmenter la qualification des membres des communautés étrangères, de favoriser l'accès à l'emploi. Il s'agissait aussi de renforcer le soutien entre les communautés par le tissu associatif. Le multiculturalisme qui répond à la question de l'interaction des différentes communautés entre elles était une chose importante pour la Grande-Bretagne. La diversité était considérée comme positive. Il y a eu beaucoup de régénération de ces communes avec le soutien des groupes locaux.

En 2001, la réponse étatique était différente. Pour répondre à la ségrégation, il fallait faire quelque chose en matière d'intégration au niveau national. La ségrégation était vue comme le problème principal. Le gouvernement devait investir dans l'intégration. La question n'était pas de savoir comment la communauté blanche et les institutions pouvaient aider la communauté d'origine étrangère, mais plutôt comment les membres de ces communautés pensaient leur citoyenneté en terme d'implication en Grande-Bretagne. La réponse était donc très différente.

La réponse aux émeutes de 2005 a été beaucoup plus localisée. La commune de Birmingham a lancé des programmes pour lutter contre les bandes organisées, les comportements antisociaux, la fragmentation croissante des communautés. Les autorités locales ont essayé de créer un leadership reconnu dans les communautés.

Pour conclure, je voudrais évoquer la question de la cohésion des communautés. L'égalité raciale n'est plus discutée en Angleterre. Il y a en revanche des problèmes avec le concept de cohésion des communautés. Le premier problème de ce concept est la question de

savoir si certaines normes sont meilleures que d'autres dans la société. Les communautés fragmentées doivent avoir une identité ethnique claire qui doit être abandonnée pour une notion plus confuse de ce que doit être une identité britannique. Le second problème est que le concept de cohésion de communautés ignore le concept de diversité. Quoiqu'ils en disent, lorsqu'il s'agit de leur choix de voisinage, les individus veulent vivre avec des gens de leur communauté. Donc les questions de ségrégations ne sont pas résolues.

Le troisième problème découle du fait que le concept considère le multiculturalisme comme un problème plutôt que comme une solution. Londres, dans sa candidature pour les Jeux olympiques de 2012, a utilisé le multiculturalisme comme un point clé de sa présentation. Une des difficultés autour du concept de cohésion de communauté est celle de l'intégration de la communauté. En 2001, un rapport a été publié par le gouvernement qui a mis en place un nouvel agenda pour la politique d'intégration. Le point clé évoqué par les organisations pour l'égalité raciale était que le niveau de ségrégation augmentait, s'approchant du niveau connu aux États-Unis. Le concept de cohésion de communauté a donc été considéré comme une priorité ; le multiculturalisme est devenu un problème. Cependant, les faits sont très différents. La Grande-Bretagne devient moins ségrégée. Il n'y a que 22 % des communes où la majorité de la population provient d'une communauté étrangère. Ce que l'on constate en terme de mouvements de population est que la Grande-Bretagne devient plus diverse. Ainsi, le concept de cohésion de communautés n'est pas aussi solide qu'il y paraît.

Je souhaite aussi faire un point sur les discussions actuelles à propos des émeutes en Grande-Bretagne. Dans ses derniers commentaires, Tony Blair affirme que l'intégration n'est pas une question de culture mais de valeurs. L'Angleterre se définit sous l'angle de valeurs partagées. Il ne s'agit pas de multiculturalisme mais de rôles et de responsabilités, de

## Harris Beider

droits et de devoirs. Le mot clé est le droit d'être différent. Il y a un devoir de s'intégrer et un droit d'être différent. La politique du gouvernement est de ne pas ignorer les problèmes des communautés mais de dessiner des solutions pour favoriser l'intégration, sur les points tels que l'égalité des sexes ou l'affirmation de la nécessité de la maîtrise de l'anglais pour tout étranger qui veut s'établir en Angleterre.

En conclusion, on est passé de l'investissement économique à une concentration de l'effort sur la cohésion entre communautés. On ne parle plus des problèmes économiques comme le chômage pour expliquer ces émeutes. On parle davantage de problèmes d'intégration des communautés. Ce que l'on constate, c'est la mort du multiculturalisme qui est plutôt considéré comme une faiblesse en Grande-Bretagne. Cela marque aussi une transition à risque pour notre pays.

### **Jurrien Jan Willem Verbeek,**

*représentant de la ville de Rotterdam (Pays-Bas)*

Je suis City Marine (équivalent de médiateur), employé par la ville de Rotterdam. Auparavant, pendant trente ans, j'ai été surintendant de la police de Rotterdam. Je voudrais partager deux choses avec vous.

Je voudrais dans un premier temps introduire l'approche que la ville de Rotterdam a développée de la sécurité et de la sûreté. Dans un deuxième temps, je parlerai du traitement des groupes de jeunes délinquants de la ville de Rotterdam.

Depuis quelques années, il y a eu des problèmes similaires entre les pays européens : lutte contre le trafic de drogue, lutte contre le terrorisme. Il y a dix ans, je suis allé au Royaume-Uni pour voir l'utilisation

des caméras de surveillance. Nous avons adopté l'idée à Rotterdam.

Dans le domaine de l'action publique, il y a un écart entre ce qui se passe au niveau local et la perception par le gouvernement. Les citoyens montrent leur mécontentement. L'écart peut être réduit si on comprend mieux la ville, par de meilleurs contacts entre le gouvernement et les résidents. La ville doit donc introduire une plus grande coopération entre les secteurs publics et privés. Il faut également une coopération suffisamment bien organisée pour bien définir les rôles et responsabilités.

Il y a d'autres facteurs qui peuvent avoir une influence sur la sécurité. La police n'est pas la seule responsable de la sécurité et la sûreté. Il faut prendre également en compte la qualité de la vie (la qualité de l'éclairage public, le logement, la dégradation des quartiers). La ville de Rotterdam choisit l'approche la plus large possible de la notion de sécurité. Chaque quartier a ses caractéristiques, qui doivent être prises en compte par les autorités de la ville.

L'approche du City Marine entre 2002 et 2006 a été fondée sur un indice de sécurité qui est basé sur les données de la police et des entretiens réalisés avec la population locale. Les résidents ont jugé les différents quartiers ; les résultats ont déterminé les évaluations des différents quartiers. Le rôle de la ville de Rotterdam est d'améliorer ce résultat. Pour cela, elle travaille dans des domaines différents. Pour commencer, elle concentre son effort sur l'augmentation des investissements en vue de l'amélioration de la qualité de la vie au travers de l'éclairage public, de l'habitat. La ville devient de plus en plus propre. Elle s'engage également pour une meilleure gestion, par exemple des déchets. Il existe des groupes de surveillance et des inspecteurs de l'environnement pour contrôler la propreté de la ville.

Le rôle du City Marine est de faire la médiation entre toutes les parties concernées par la sécurité. Selon l'indice de sécurité, la sécurité s'est fortement renforcée là où le City Marine peut opérer. De façon générale, si on travaille de manière coopérative, on peut réduire fortement le taux de criminalité dans la rue. À Rotterdam, tous les partis politiques et les acteurs au niveau local sont impliqués pour réduire le niveau de la violence. Un psychologue hollandais disait qu'il fallait une tactique militaire pour résoudre les problèmes. Il fallait donc trouver les meilleurs éléments et leur donner les pouvoirs et les ressources matérielles pour faire face à ces problèmes. Le City Marine a deux leviers : un budget conséquent et des pouvoirs accordés par le maire. L'idée n'est pas de nettoyer chez soi pour mettre les déchets chez les autres. Pour éviter cela, il faut travailler en coopération.

Les responsables partagent les portefeuilles de la sécurité et de la ville. Les décisions sont prises de façon collégiale. Le chef de la police a signé un pacte avec le procureur pour avoir le soutien du public.

Dans mon district, il y a 75 000 habitants. Sur cette population, 900 personnes créent des difficultés. Nous les connaissons tous. Ils ne sont pas forcément des criminels ; souvent, ils ont réellement besoin d'aide. Lorsqu'ils sont des criminels, ils vont en prison. Les groupes de jeunes délinquants sont traités par la direction de la jeunesse, qui s'assure que les jeunes ne sont pas perdus de vue. Les jeunes sont souvent originaires du Maroc et de la Somalie. Il y a beaucoup de trafic, ils n'ont pas le sentiment d'appartenir aux Pays-Bas. Aux États-Unis, il n'y a pas ce problème, tous les immigrants sont Américains.

Nous essayons de résoudre le problème à trois niveaux : au niveau familial, fédéral et public. Il faut combiner la sévérité et une approche plus douce. Pour cela, il faut rendre visite aux parents et offrir une aide aux familles. C'est la ville qui dirige sur son territoire, et personne



d'autre. Pour ce qui est du domaine public, on ne peut agir de façon uniquement répressive. Il faut essayer la médiation. J'ai fait venir ainsi un chef indien, de Seattle, pour faire la médiation entre deux groupes, l'un d'origine hollandaise et l'autre d'origine étrangère, cela a très bien fonctionné. Ainsi, il y a des groupes qui se parlent les uns les autres. Pour conclure, la justice et la police ne sont pas propriétaires de la sécurité. Toutes les administrations sont concernées. Nous faisons partie d'une chaîne de responsabilités.

### **Analyse comparée France-Europe-Amérique**

**Raymonde Dury,**

*présidente du Centre international de prévention de la criminalité*

*(CIPC, Montréal)*

Le Centre international de prévention de la criminalité a un regard sur d'autres pays que la France. Nous avons fait de ce point de vue une revue de la presse étrangère sur les événements de l'année dernière. Le regard des autres peut être assez éclairant.

Les violences qui se sont déroulées en France ont des points communs avec ce qui s'est passé à l'étranger. Elles se déroulent dans des quartiers relégués, comme à Brighton, Le Mirail à Toulouse, South Central à Los Angeles. Ces événements ont souvent un catalyseur constitué par un incident avec la police (par exemple, dans l'affaire du tabassage de Rodney King en 1992, ou ce qui s'est passé à Nothing Hill il y a trente ans). Elles traduisent souvent une défiance, une contestation à l'égard des institutions publiques, au travers de dégradations d'édifices publics, d'agressions à l'égard des représentants des services publics. Ce sont des violences qui se propagent rapidement. La contagion, le caractère d'embrassement participent aussi à une rapidité des événements qui

laisse souvent de cours les autorités publiques. Enfin, il y a une dimension ethnoculturelle qui est une caractéristique importante dans différents pays, en Grande-Bretagne, au Canada, en Belgique, aux États-Unis ou en Espagne. Par ailleurs, des caractéristiques propres aux populations d'origine étrangère peuvent également exacerber ce contexte : des expériences de discrimination quant à l'emploi et au logement, et les différences culturelles et religieuses. Voici dressés quelques points communs dans des événements de violences urbaines qui se sont passés depuis trente ans.

En revanche, certains phénomènes de violences urbaines échappent à ce schéma et trouvent leur origine dans d'autres causes. On peut citer les émeutes politiques (par exemple à Kingston il y a trente ans), les protestations en réponse à des problèmes économiques (par exemple en Argentine), les révoltes dans les prisons (par exemple au Brésil, au Royaume-Uni, aux États-Unis), les incidents liés aux événements sportifs. À ce propos, l'Afrique du Sud se prépare pour prévenir les violences urbaines dans la perspective de la Coupe du monde de football de 2010.

La question des gangs de rue rejoint partiellement la question des violences urbaines. Elles peuvent avoir des connotations identiques sur la notion de territoire et d'occupation du territoire, avec des degrés divers suivant la cohésion de ces gangs. Elles peuvent avoir comme trait commun l'opposition aux institutions, l'importance du groupe comme protection mais aussi comme action. Par ailleurs, le fonctionnement des gangs repose sur l'implication de personnes non délinquantes ou peu ancrées dans la délinquance. C'est une caractéristique importante qui conduit à réfléchir à la conduite à tenir avec les jeunes des gangs de rue. Ces derniers peuvent être définis comme des regroupements plus ou moins structurés d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégient la force, l'intimidation du groupe, la violence pour accomplir ou non des

actes criminels afin d'obtenir soit de la reconnaissance, soit du pouvoir, soit contrôler les sphères lucratives.

Au Canada, on a identifié 300 gangs de rue, comptant 11 000 membres associés ou actifs. Le service de police de la ville de Montréal a identifié sur son territoire une vingtaine de gangs rassemblant 300 à 500 membres. 90 % des jeunes ne sont pas criminalisés. Cela a amené la ville de Montréal à mettre l'accent sur la prévention à l'égard des jeunes, qui dans une grande majorité sont des garçons, et au soutien à l'action éducative des parents. Le trait principal réside dans l'objectif criminel de l'activité des gangs, caractéristique qu'on ne retrouve pas dans les violences urbaines.

Plusieurs gangs sont constitués dans des quartiers pauvres, sur des bases ethnoculturelles : les autochtones dans la région de Winnipeg, les Haïtiens à Montréal, les Caribéens à Toronto. La grande majorité de leurs membres ne sont pas des délinquants d'habitude ; c'est pourquoi le centre de jeunesse de Montréal a développé une politique de prévention à destination des jeunes qui risquent d'être inclus dans les gangs. Des observations menées montrent que l'affiliation à un gang repose sur un processus de socialisation adolescente, d'adhésion rassurante à un groupe de pairs, de transgression transitoire. La politique doit déterminer comment éviter que ce jeune soit attiré par ce confort rassurant du groupe qui peut l'amener à commettre des actes qu'il n'aurait pas commis autrement. De ces exemples à Québec et à Montréal, je tire l'importance de l'analyse, et l'importance de structurer les études que l'on fait sur le terrain pour en déterminer une politique.

Je donnerai deux autres exemples, ceux de la Belgique et de l'Espagne. En Belgique, des violences urbaines ont eu lieu à Bruxelles en 1991 du fait de groupes organisés qui se sont opposés à la police et à d'autres services publics. Depuis 1994, une banque de données a été mise en place qui permet de suivre le phénomène et ses évolutions.

Les autorités ont établi une typologie des bandes distinguant les groupes organisés et les bandes spontanées. Le suivi de cette tendance permet de conclure que le phénomène demeure mais ne connaît pas de progression. L'importance de la prévention est déterminante. Ces bandes se constituent sur base géographique et le critère ethnoculturel n'est pas déterminant. D'ailleurs, moins la bande est organisée, plus elle est spontanée, et moins le critère ethnoculturel est important ; plus la bande est organisée, plus ce critère est important. Si les bandes d'un certain niveau appartiennent à la criminalité organisée, les autres s'agrègent simplement autour de meneurs, pas spécialement ancrés dans la délinquance. La qualification et l'analyse que nous avons pu faire à Bruxelles de ces phénomènes de jeunes dans des quartiers qui ne sont pas spécialement des ghettos, comparés aux ZUS, a permis de mettre en place des dispositifs d'alerte pour mettre à la disposition des maires les moyens de juguler cette violence. Depuis, nous n'avons pas connu à Bruxelles, malgré des situations socioéconomiques difficiles, d'émeutes ou de violence comparables à ce qui s'est passé dans d'autres villes d'Europe.

En Espagne, à Barcelone et à Madrid, les services sociaux et de police ont constaté la constitution de « bandes latines », constituées de jeunes originaires d'Amérique latine. Cette émergence a été médiatisée. La municipalité de Barcelone a donc réagi. Le service de prévention de la ville est entré en contact avec ces groupes. Les intervenants ont dû accepter une formation sur la base d'une enquête ethnographique pour connaître la réalité et les ressorts des bandes venant d'Amérique du Sud ; il y avait en effet une grande méconnaissance des ressorts culturels des migrants venant d'un autre continent. Cette enquête n'a pas seulement été quantitative mais a donné aux services tous les outils permettant d'agir au plus près de la réalité sociologique.

Pour conclure, j'indique qu'en Amérique latine autant qu'en Amérique du Nord, ce qui reste important est de constater les relations

des populations des quartiers défavorisés avec les institutions publiques. Dans beaucoup de pays, cela devient une priorité. Le sentiment d'injustice de ces populations mène à des conduites de violence. C'est un point commun à tous les pays. En réponse, les modes de concertation avec la population ont pu donner des résultats : la mobilisation des meneurs locaux, la proximité et l'accessibilité des services publics, la réflexion sur les méthodes de polices communautaires et de police de proximité, la mise en place de plans stratégiques de renforcement de la citoyenneté, d'actions spécifiques d'éducation pour les populations migrantes et de services de médiation. Ces actions ont été plus efficaces que le « tout répression ». L'équilibre entre le respect des lois d'une société et les actions qui conduisent à une citoyenneté pleine et entière donne des résultats appréciables, même si la situation telle qu'elle est dans certains quartiers n'est pas toujours acceptable.

**Michel Marcus**, *délégué général du Forum européen pour la sécurité urbaine (Fesu)*

Je pense qu'il faut mettre l'Europe et le comparatif international au centre de nos débats nationaux. Je retiens deux points des interventions de cette table ronde. Nous avons vu que la question du multiculturalisme est centrale : elle mériterait davantage de développement. Par ailleurs, même s'il ne faut pas réduire le problème des émeutes urbaines aux phénomènes de bandes, il faut attacher plus d'importance à ce facteur, ce que souligne le CIPC. On peut regretter que, hormis un petit groupe de travail au sein du Forum européen pour la sécurité urbaine, l'histoire des bandes de jeunes a toujours été négligée en France depuis une dizaine d'années, alors même que la prévention spécialisée a été instituée pour faire face à ce phénomène.

## **APRÈS LES VIOLENCES : QUELLES ANALYSES ? QUELLES STRATÉGIES ? QUELLES ACTIONS AU NIVEAU LOCAL ?**

---

La table ronde est présidée par **Agathe Cahierre**, adjointe au maire du Havre, vice-présidente du Conseil national des villes (CNV).

La table ronde est animée par **Nicole Klein**, préfète déléguée à l'égalité des chances du département du Nord.

Participent à la table ronde :

**Jean-Pierre Balduyck**, maire de Tourcoing, président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU),

**Agathe Cahierre**, adjointe au maire du Havre, vice-présidente du Conseil national des villes (CNV),

**Franck Cannarozzo**, adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois chargé des questions de sécurité et d'environnement,

**Jean-Amédée Lathoud**, procureur général près la cour d'appel de Versailles,

**Agnès Faulcon**, directrice du centre social de Montfermeil,

**Jean-Marie Petitclerc**, directeur de Valdocco,

**Serge Castello**, commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines,

**Salem Kessar**, directeur départemental adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse

### **Agathe Cahierre,**

*adjointe au maire du Havre, vice-présidente du Conseil national des villes (CNV)*

Le Conseil national des villes est présidé par le Premier ministre. Nous sommes deux vices-présidents, Maurice Charrier, maire de Vaulx-en-Velin, et moi-même. Le CNV a comme grand avantage de réunir en son sein des élus de tous les bords politiques, des personnes qualifiées et

des représentants des principales associations qui s'occupent de la politique de la ville. En novembre 2006, nous avons émis un avis sur ce qui s'est passé dans les banlieues en novembre 2005. Cet avis a été adopté après quatre réunions du groupe de travail et l'audition d'un certain nombre de personnes. Il a été discuté assez longuement au sein du conseil d'administration du CNV, car certaines propositions n'étaient pas consensuelles. Nous avons émis des propositions dans quatre champs d'action : la réussite scolaire, le traitement du noyau dur de la délinquance, le renouvellement de la présence policière dans les quartiers et les immigrés.

En ce qui concerne la réussite scolaire et éducative, nous avons fait trois propositions. Pour favoriser la mixité sociale dans les écoles des cités, nous avons pensé qu'il fallait développer une offre scolaire d'excellence (les classes aux langues rares, aux horaires aménagés, les classes européennes). Pour mieux prendre en charge les jeunes en échec scolaire, nous proposons que s'engage une large concertation avec les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves sur le temps et les modalités de la présence des enseignants dans les établissements, et sur l'organisation d'un suivi personnalisé des élèves déscolarisés pour construire avec chacun d'eux un parcours individualisé d'insertion.

Le deuxième champ est le traitement du noyau dur de la délinquance. Nous proposons qu'un groupe permanent dans le cadre du CLS<sup>10</sup> soit mis en place dans toutes les communes. Nous pensons que la désignation d'un référent choisi par le jeune et par les professionnels est nécessaire pour faire le suivi des jeunes identifiés. Nous proposons aussi la création d'une instance de recours dans le cadre de rejet de mineurs par l'institution d'accueil pour qu'il ne se trouve pas sans solution. Nous proposons également d'actualiser l'évaluation du travail réalisé dans les centres de prise en charge coercitive. Il s'agit de faire une

10. Contrat local de sécurité

évaluation plus fine des centres de placement immédiats et des centres éducatifs fermés afin de voir les évolutions qu'il y a lieu d'engager. Enfin, nous pensons que les informations doivent être mieux partagées et que les travailleurs sociaux installés dans les locaux de police doivent être mieux associés dans le travail engagé autour des jeunes les plus en difficulté.

En ce qui concerne le renouvellement de la présence policière dans les quartiers, on a constaté que l'immense majorité de nos concitoyens attendent de la police qu'elle accomplisse sa mission d'investigation et de sécurité. Nous pensons qu'il ne faut pas nier l'agressivité de certains jeunes et les réactions de rejet vis-à-vis de l'institution policière. Nous notons que le contrôle d'identité est devenu symbolique de cette difficile relation entre les jeunes et la police dans les cités. Nous proposons donc de renforcer les moyens donnés aux brigades des mineurs. D'autre part, nous souhaiterions que soient mieux identifier les référents policiers en charge d'un territoire, de manière à ce que la mission de protection au niveau des jeunes et des concitoyens soit plus proactive et que la police soit mieux associée à cette action. Les conditions dans lesquelles les plaintes sont recueillies et traitées doivent aussi être améliorées. Par ailleurs, pour rétablir la confiance avec la population, nous proposons d'engager une réflexion sur les modes d'affectation des policiers avec la présence des policiers plus âgés et plus aguerris dans les secteurs les plus difficiles pour apaiser les tensions. Enfin, nous nous sommes penchés sur l'accueil des immigrés. Nous souhaitons que l'agence qui gère les fonds du Facil<sup>11</sup> réapprecie ses priorités, au regard de la dernière étude de l'Insee qui montre que 60 % des immigrés résident dans trois régions d'accueil, l'Île-de-France, la région PACA et la région Rhône-Alpes. En ce qui concerne les nouveaux arrivants dans le cadre des contrats d'accueil, nous proposons que soit vraiment garantie une offre de services suffisante. L'Anaem<sup>12</sup> se préoccupe d'assurer aux nouveaux

11. Fonds d'accompagnement et de contributions aux initiatives locales

12. Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations



arrivants les possibilités d'acquérir le français et de s'intégrer dans leurs quartiers. Enfin, les difficultés liées aux conflits de voisinage et au choix de vivre en France doivent être prises en compte.

Au-delà de ces chantiers prioritaires, nous avons réaffirmé que le socle du pacte républicain est constitué par la solidarité nationale, la péréquation financière entre les communes, l'Éducation nationale, la police, la justice. Nous souhaitons que toute la politique régalienne soit mobilisée pour lutter contre cette ségrégation urbaine.

## **Présentation de la synthèse de l'enquête sur les actions conduites localement pendant et après les violences urbaines**

**André Midol,**

*Icade-Suretis*

Je vais vous relater un travail d'enquête effectué auprès de trente-cinq villes. Vingt-cinq villes nous ont répondu et nous avons été en contact avec une trentaine de villes. Le questionnaire a été établi par la Délégation interministérielle à la ville ; le courrier était adressé aux maires. Généralement, le dossier a été traité par des coordonnateurs de CLSPD<sup>13</sup> ou par des responsables politique de la ville, généralement au niveau direction générale. Il y avait trois questions :

- Quelle a été la crise pour votre ville ? dans quels quartiers ? avec quelle intensité ? Qu'avait-elle de nouveau et que connaissiez-vous déjà ?
- Quelle a été la gestion locale ? Qu'est-ce qui a été fait ? Qu'est-ce qui s'est mis en place en complément de la force publique ?
- Quels sont les acquis de la gestion de crise et quelles ont été les actions en rebonds, pour gérer les situations de crise et agir sur les causes des crises ?

13. Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Les réponses les plus tangibles proviennent des Cucs<sup>14</sup>. Nous verrons ce que les villes s'apprêtent à faire et les leçons qu'elles ont tirées. Suretis formulera des recommandations d'action, des pistes d'amélioration.

L'étude comporte une tonalité positive. Nous avons constaté qu'il y a eu une réelle mobilisation, plusieurs enseignements tirés et actions entreprises.

Pour commencer, je vais établir un certain nombre de constats principaux. Nous observons une forte réactivité autour des maires, des équipes locales et des partenariats en place. Les maires ont joué un rôle central dans cette gestion locale. Il faut souligner aussi la présence à leurs côtés d'un grand nombre d'acteurs sociaux, le monde de l'éducation et de l'éducation spécialisée, de la prévention, l'univers de la médiation, le travail social d'une manière générale. Un autre constat réside dans le lien très fort entre des acteurs locaux avec la police locale de sécurité publique. Les acteurs locaux se sont félicités des relations qu'ils entretenaient avec les services de sécurité publique. Il faut noter aussi que, au cœur de la gestion des crises, les CLSPD auront été vecteurs de la mobilisation. Enfin, nous constatons un impact immédiat et différé sur la gestion urbaine et un impact sur les programmes de renouvellement urbain.

Toutes ces villes avaient déjà été soumises à des violences urbaines. On peut penser que si elles ont été soumises à ces violences, on n'a pas toujours anticipé ou tiré les enseignements du passé. Sur neuf villes ayant répondu qu'elles avaient connu des violences, huit avaient connu le décès d'un ou plusieurs jeunes. Or le 27 octobre 2005, deux décès ont entraîné les événements que l'on connaît. En 2006, il y a eu le drame de Marseille. D'une certaine façon, ce qu'on peut appeler « l'anniversaire » n'a pas eu lieu. Le fait que des décès ou des drames puissent toucher autant de monde nous dit bien à quel point l'effet de contagion est présent.

14. Contrat urbain de cohésion sociale

Je voudrais évoquer trois points à l'issue du questionnaire.

Pour commencer, nous répondrons à une première série de questions : Comment les villes ont-elles vécu cette crise ? Avec quelle intensité s'est-elle déployée ? Quelles sont les cibles et avec quels préjudices ?

Les territoires ZUS ont été les plus touchés, de manière exclusive dans onze cas sur les vingt-cinq répondants, et de manière majoritaire dans les autres cas. Il s'agissait davantage d'une logique de quartiers que de ville, bien que parfois il s'agissait de ville. L'incendie est la manifestation emblématique de cette crise. Le feu, la contagion incendiaire sont toujours présents. Parmi les bâtiments publics touchés, on trouve une majorité d'écoles. Une ville sur deux rapporte des affrontements le plus souvent sporadiques avec les forces de l'ordre. D'une manière générale, il y a eu peu de contacts directs, peu de victimes directes d'affrontements. Les interlocuteurs des villes ont tenu à relativiser : un tiers des réponses qualifient d'élevées ou de très élevées l'intensité des violences ; mais dans deux tiers des cas, on tend à relativiser l'intensité des crises au regard de crises passées, de territoires voisins ou de territoires qui défrayaient la chronique traditionnellement. On avance souvent pour expliquer la crise les effets de mimétisme et de contagion. On a évoqué le rôle des téléphones portables, des photos que l'on s'envoie, le rôle du comptage des voitures incendiées. La tendance est donc à relativiser, non pas à dédramatiser. Au niveau national, c'est un phénomène d'une ampleur inédite. Mais au niveau des villes, il ne s'agissait pas de phénomènes inédits.

Le deuxième aspect concerne le regard sur la gestion de crise et les dividendes des partenariats en place. Les éléments qui ressortent sont que la crise a constitué une minute de vérité. Elle aura eu un rôle fédérateur au niveau des villes, entre les acteurs. On aura touché les dividendes des

partenariats en place. On rencontre toujours une mobilisation forte des villes au travers du premier élu, le maire, et des techniciens. Nous verrons apparaître une population, celle des coordonnateurs de CLSPD et des chargés de mission politique de la ville. Nous voyons des métiers qui montent en compétence et en prise de responsabilité. En parallèle de cette montée d'acteurs de la ville et de partenariats locaux, nous observons des relations de travail désormais bien établies entre les municipalités et des représentants de l'État. On le voit au travers du conseil restreint du CLSPD ; le comité restreint du CLSPD va être la cheville ouvrière. Aux côtés du maire, on trouve les services techniques et services municipaux. Nous rencontrons des préfets et sous-préfets mais visiblement, l'accès direct avec les forces de police a souvent été facile. Nous rencontrons la justice, notamment au sein du comité restreint du CLSPD.

Le plus souvent, dans cette gestion de crise, on constate une forte capacité à mobiliser un cercle très large d'acteurs professionnels pour échanger l'information, pour traiter la crise dans sa complexité, en marge ou en complémentarité avec la force publique. Les CLSPD pléniers et leurs commissions ont été très présents pour mobiliser les acteurs, pour avoir accès aux quartiers, pour recevoir, aller chercher l'information.

L'enquête confirme aussi la place accordée à la médiation, au relais associatif et à la pluralité des acteurs pour aborder les violences, rechercher l'apaisement et responsabiliser les familles. On observe un continuum entre des fonctions qui se trouvaient traditionnellement opposées quand on parle de prévention et de répression. Il ressort de ce paysage de crise et de l'après crise qu'on ne raisonne plus en terme de clivage prévention/répression mais qu'un continuum apparaît. Cet élément n'est pas nouveau mais la crise constitue un effet de révélation. La crise aura révélé aux villes et acteurs locaux leur capacité nouvelle à travailler ensemble sur des schémas inédits qui auront contribué à l'apaisement.

Nous avons également demandé aux villes d'établir des préconisations. Nous allons retrouver un certain nombre de constats décrits. Ce qui apparaît, c'est le rôle fort d'appui que peuvent représenter les CLSPD – institution fortement reconnue et valorisée –, l'impact fort des cellules territoriales dans l'accès aux quartiers et aux acteurs de quartiers. Les villes souhaitent aussi rapprocher des quartiers eux-mêmes la veille, le suivi et la programmation dans le cadre de la politique de la ville. Il ressort également une fonction qui paraît éminente au moment de la crise mais aussi en amont de celle-ci : la veille préventive ou sécuritaire qui devient une fonction permanente au sein des villes, avec des procédures propres, des annuaires, des permanences, des dispositifs spéciaux, une attention et une vigilance particulières sur les périodes de fêtes. En effet, le calendrier peut malencontreusement favoriser ou laisser faire l'émergence d'une crise. Les fêtes de Noël et du Nouvel An qui ont suivi ont fait l'objet d'attentions toutes particulières. De même en 2006, des dispositifs similaires ont été mis en place.

La gestion urbaine elle-même développe une gestion préventive de la sécurité. On pense par exemple à une fonction basique, telle que le ramassage des ordures ménagères. On peut penser que dans trois à quatre ans, nous n'aurons plus de poubelles dans les rues le soir. Ainsi, un certain nombre de messages ont été clairement retenus et identifiés. Les villes se donnent les moyens d'assurer cette forme de gestion. Cela concerne la gestion urbaine mais aussi l'aménagement urbain et les équipements. Enfin, la médiation constitue un lien et un levier entre les municipalités, les quartiers, les services publics, le monde associatif et les jeunes. Un nombre significatif de villes ont mis à profit la crise pour décider de programmes de vidéosurveillance.

Nous avons vu comment la crise et sa dynamique propre ont suscité des évolutions dans la gestion urbaine. Doit être également posée

la question des actions prises sur le terrain, qui auraient été prises en réponse aux nécessités locales et en lien avec le plan gouvernemental. Il est apparu qu'il n'était pas évident, dans le courant de l'année 2006, d'inventer ou de renforcer de manière significative des actions qui suivaient leur cours. En revanche, il est apparu évident, au travers des Cucs, qu'on voit se profiler un certain nombre d'actions qui tirent les enseignements de la crise, en particulier sous l'angle de l'action sur les causes. On trouve peu d'actions nouvelles mais un effet d'accélération sur les actions en cours.

Nous avons observé trois axes forts pour cibler les actions nouvelles : tout d'abord, un ciblage fort sur les territoires et les problématiques particulières ; le deuxième axe concerne une saturation positive de l'espace physique des équipements et de la relation avec les groupes, les jeunes et les habitants ; un troisième axe de proposition des villes concerne la prise en charge renforcée des publics les plus en difficulté d'une manière innovante. Les contrats, qui étaient à l'échelle du territoire, sont de plus en plus des contrats avec des groupes, avec des personnes. La notion de contrat semble importante dans la programmation.

Si l'on reprend dans le détail les différents axes de travail, le ciblage a été accentué sur les territoires, les personnes, les lieux des événements. À ces niveaux, les villes veulent opérer une veille locale, une veille éducative et scolaire, un suivi individualisé des jeunes, des familles, un travail sur la réussite scolaire et professionnelle, sur la parentalité. Il est acquis de faire se rencontrer des jeunes et des métiers, extrêmement différents, autour d'individus, de familles. En ce qui concerne des projets tels que, par exemple, le secret partagé, il nous a paru clair que même si les acteurs n'ont pas forcément intérêt à partager l'information pour protéger leur métier, leur fonction, leur existence – on pense aux éducateurs –, on ne peut plus dire qu'il y ait de parti pris de refus de donner l'information.

On accepte de se rencontrer, d'échanger l'information. Cela ne doit pas mettre en danger les personnes, ni nuire aux métiers.

Dans les orientations pour agir sur les causes, la famille et la relation parentale s'entendent comme les lieux premiers de l'apprentissage et de la structuration des comportements. On désigne vraiment la famille, les relations parentales, l'enfant. Les familles sont très investies dans les projets.

Pour ce qui concerne la saturation positive, la gestion sécuritaire de l'espace et de la relation, l'investissement et le contrôle des espaces publics, espaces loisirs, écoles et pieds d'immeubles reviennent souvent dans l'énoncé des projets. Animation, présence adulte, médiation, présence de police municipale mais aussi aménagement et vidéosurveillance. Ce principe de saturation de l'espace n'est pas établi en vertu d'un principe de défense, dans un registre défensif ; on se situe beaucoup plus dans un registre de lien : on veut recréer du lien en assumant la dimension sécuritaire.

Le choix est fait de maintenir les actions associatives dans les quartiers. Les associations avaient parfois dû interrompre leur activité dans le passé ; le choix est fait de restaurer leur activité.

La vigilance se conçoit plus couramment comme émanation du quartier. On veut une plus grande veille sécuritaire. On ne demande pas moins de police, mais on est prêt à mettre en place d'autres dispositifs de veille et de présence, par exemple au travers des parents-relais ou adultes-relais.

Enfin arrive la question de la prise en charge des publics les plus en difficulté, sur fond de contrats. La liaison est courante entre la recherche

d'emploi, l'insertion, la prévention de la délinquance et la réinsertion des sortants de prison. Il y a de nombreux publics prioritaires, des programmes très ciblés sur l'emploi. On observe une pudeur ou réticence à mener des actions exclusivement dédiées ; mais on a le souci, sur des actions telles que l'emploi ou la parentalité, de cibler des publics de façon à assurer la présence des populations les plus déshéritées et les plus en nécessité sur ces dispositifs à caractère parfois plus général.

Nous nous sommes également posé la question de la référence aux discriminations. Le mot n'est pas couramment repris ou entendu par les acteurs. On a vu un certain nombre d'actions dans ce domaine, mais tous les éléments qui ont été énoncés s'inscrivent dans la lutte contre les discriminations.

Il a été demandé à l'acadé-Suretis d'établir des recommandations. Nous formulons huit recommandations dans des champs complémentaires. On retrouve des propos qui ont été tenus ce matin :

- compléter le présent travail avec les villes par une interrogation sur les causes et l'enchaînement des émeutes, ainsi que sur le mode de propagation de l'émeute ;
- capitaliser les acquis de la gestion de ces crises, au travers de cahiers de procédure dans les champs techniques, de la communication ou de la gestion opérationnelle de la crise. Dans le cadre de cette enquête, il nous a été demandé d'isoler un certain nombre d'actions afin d'établir des fiches pour capitaliser ou partager. Nous avons établi douze fiches, descriptifs de dispositifs destinés aux temps de crise ou permettant de rebondir sur la crise ;
- développer des formations mettant à profit les leçons tirées : des plans types d'intervention et de médiation, des modalités et des techniques pour introduire la médiation et la régulation des



tensions entre les habitants et les services publics ;

- affermir le réseau et les coordinateurs de CLSPD : formation ciblée, mise en réseau, etc. C'est un acteur fort qui émerge, non plus sur des données exclusivement techniques mais dans un rôle de grande proximité avec le maire et les acteurs étatiques ;
- dans le champ de la concertation, de nombreuses villes ont voté des crédits pour mettre en place des systèmes de vidéosurveillance. Il serait profitable qu'il existe un mode de concertation et un meilleur rappel des conditions d'utilisation de la vidéosurveillance ;
- faire place à la dimension sûreté, prévention et tranquillité résidentielle dans le cadre des études d'impact des opérations de renouvellement urbain ;
- développer le dialogue entre les services publics et les habitants. Nous avons beaucoup parlé de la relation entre population et police. Les maires paraissent dissociés des acteurs sociaux (éducateurs, enseignants...). Les personnes que nous avons rencontrées ont tenu à souligner qu'il y a une grande proximité. Le dialogue doit donc être nourri tout en assumant ce que sont les positions de chacun ;
- renforcer le soutien aux acteurs de terrain comme un acquis indispensable. Les acteurs de première ligne, les services techniques des municipalités, les personnels qui gardent les équipements publics, les enseignants, les acteurs appartenant à l'univers de l'éducation et la PJJ<sup>15</sup> ont été mis à contribution. Ces métiers vont être confortés dans le rôle qu'ils jouent pour apaiser les tensions, à travers une reconnaissance professionnelle parfois, par exemple dans le cas de la médiation de parents-relais, et au travers de formations.

## Réactions d'élus et d'acteurs locaux

**Agathe Cahierre**, *adjointe au maire du Havre, vice-présidente du Conseil national des villes (CNV)*

Au Havre, les événements de 2005 ont eu des effets contenus et des effets collatéraux importants. Nous avons connu en 2001 des événements beaucoup plus graves et qui nous avaient fait réagir. Nous avons mis en place toute une politique de sécurisation passive dans nos équipements, d'éclairage nocturne, et nous avons renforcé le tissu associatif. Ce que nous avons fait depuis 2001 a montré son efficacité en 2005.

Les événements eux-mêmes ont été relativement peu importants ; nous avons constaté une réaction rapide des habitants. Il y a eu une prise en compte du terrain pour ces événements.

Les effets ont été la prise de conscience, au niveau de la municipalité, que la politique de la ville n'était pas seulement un passage obligé mais devait être au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. La première conséquence des événements est que la pacification et la cohésion sociale des quartiers est devenue un objectif prioritaire qui, s'il n'est pas traité, risque de « plomber » l'ensemble du développement de la ville. Cette prise de conscience s'est répercutée dans les finances. Au niveau budgétaire, des mesures fortes ont été prises pour développer un plan de cohésion sociale renforcée, qui a donné des moyens supplémentaires aux acteurs de terrain.

Nous avons aussi pris conscience de la DSU<sup>16</sup>. Jusqu'à présent, elle était considérée comme une recette de poche pour la ville, noyée

16. Dotation de solidarité urbaine

dans les recettes. Les événements ont fait prendre conscience qu'il fallait consacrer une partie des fonds de la DSU au développement des budgets municipaux pour favoriser le tissu associatif et les actions dans les quartiers.

Enfin, nous avons observé une prise de conscience dans les milieux économiques. Les entreprises, la chambre de commerce, la chambre des métiers ont craint de ne plus pouvoir faire venir de nouvelles entreprises, de compromettre le développement économique si on ne prend pas en compte ces phénomènes de quartiers. Des conséquences dans deux secteurs ont été observées : une mobilisation importante des entreprises pour permettre aux jeunes de trouver des stages, et l'embauche de jeunes diplômés issus des quartiers. Nous avons mené une campagne individualisée, recensant les 326 jeunes issus des ZUS diplômés à bac+2 et sans travail. Nous avons réussi à mettre au travail 120 à 130 de ces jeunes.

**Jean-Pierre Balduyck**, *maire de Tourcoing, président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)*

Par rapport aux événements précédents qui avaient connus des violences, il n'y a pas eu d'affrontements collectifs entre les jeunes et la police. On a davantage assisté à des actions commandos contre des voitures, avec soixante-quinze véhicules incendiés. Le quartier de la Bourgogne, qui est connu comme l'un des vingt-et-un quartiers expérimentaux, n'a pas été concerné plus que les autres quartiers de la ville sur le nombre de voitures incendiées et le nombre des auteurs interpellés. Même si c'est le quartier qui subit les conséquences en termes de ghettos et de rejet, la situation n'est plus celle d'une solidarité

de quartier où ceux qui ont provoqué des incidents se connaissent, mais d'une solidarité de situation : les dix-sept interpellés ne se connaissent pas entre eux mais ont la même formation scolaire et la même situation familiale.

Les éléments nouveaux sont que, pour la première fois, des mères de famille sont sorties pour raisonner les jeunes. On a constaté une forte efficacité de la médiation, des médiateurs de la ville, des associations, des élus municipaux. Je parle de conseillers municipaux. Parce que moi, le maire, je ne vais plus dans ce quartier car ma venue comme celle de la police ou des pompiers est un marqueur de niveau atteint. Lorsqu'il y a des incidents, je reste dans la mairie et je reçois tous ceux qui travaillent au retour de la République dans les quartiers. La qualité du partenariat est importante. Au Forum, nous sommes attachés au secret partagé. Nous avons remarqué que lorsque les éducateurs, les représentants du procureur et les services de police se connaissent et se parlent depuis trois ou quatre ans, nous arrivons à gérer des situations de crise avec une efficacité remarquable.

Je réaffirme, compte tenu de l'évolution de la situation, même si je suis préoccupé par l'éparpillement de ceux qui ont brûlé ces voitures, que la politique de la ville développée par l'État, les collectivités locales et la mairie a été efficace parce qu'on n'a pas retrouvé d'affrontements globaux. On ne fera jamais assez le bilan de la prévention, de la vie associative. Mon inquiétude est que les ghettos s'aggravent. Les gens ne veulent plus y habiter, ne veulent plus y venir, ne veulent plus y implanter d'activités économiques et ne peuvent pas en sortir. Nous sommes dans une situation économique où la mobilisation économique n'est pas possible car il n'y a pas d'embauche dans le bassin d'emploi Roubaix-Tourcoing à cause d'une conversion industrielle difficile, celle du textile.

Par ailleurs, il faut faire attention aux anniversaires. Si on fête les anniversaires quinze jours avant le mois de novembre, on risque d'avoir des incidents en novembre. Si les médias n'annonçaient pas les anniversaires, on éviterait des périodes délicates.

**Franck Cannarozzo**, *adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois chargé des questions de sécurité et d'environnement*

Je vais faire un point sur le déroulé et sur les réactions par rapport à ce qui a été dit. Sur le déroulé, nous avons été prisonnier d'un calendrier marqué par un week-end de quatre jours. En dehors des services de pompiers et de police, il a été très difficile de pouvoir réagir. Les dispositifs policiers étaient dimensionnés en fonction des éléments de la veille ; mais comme cela allait crescendo jusqu'au 2 novembre, tous les soirs nous étions débordés. C'est seulement à partir du 2 novembre que la ville a pu mettre en place tout le dispositif prévu. Il existe des dispositifs de veille permanente depuis 2001. Nous pouvions donc être prêts à mettre en place ce dispositif. Cependant, le match de football du 2 novembre au soir prive la ville des moyens policiers nécessaires, alors que dans la journée nous avons un certain nombre de messages sur les cibles potentielles. Il faut savoir qu'une partie de ces cibles étaient prévisibles, par exemple la concession Renault sur laquelle il y avait déjà eu une tentative d'incendie le 31 décembre 2004. Il y a donc des phénomènes d'opportunité en fonction d'incidents utilisés par un certain nombre de personnes pour régler leur compte sur la ville.

Ce qui a été important a été de mettre en place quatre dispositifs :

- réclamer des moyens policiers nécessaires à un dispositif dissuasif pour maîtriser la situation ;

- l'utilisation d'agents de médiation. La ville d'Aulnay-sous-Bois a des agents de médiation depuis une dizaine d'années qui ont le statut de fonctionnaires municipaux. Je tiens à préciser que ce ne sont pas des « grands frères ». Ils ont des formations et sont chargés, certes, de nouer le dialogue, mais également de tenir un discours parfaitement régalien. Ils ont été mis à contribution pendant cinq soirs de suite pour faire rentrer les plus jeunes chez eux avant 21 h ou 22 h, avant que la police ne prenne place ;
- dès le lendemain des incidents les plus graves, nous avons fait appel à l'ensemble du tissu associatif à travers des centres sociaux que nous avons sur la ville. Les adultes se sont mobilisés et ont mis en garde parents et enfants sur les risques encourus. Ce rôle de citoyen a été joué entre autres par la prévention spécialisée ;
- la quatrième dimension de notre action a été d'envoyer un message fort. Nous avons organisé une marche réunissant 3 000 personnes pour exprimer un sentiment double qui était à la fois : « nous ne pouvons pas admettre que la violence soit un moyen de se faire justice parce que nous sommes en République », et un message de solidarité avec les personnes qui avaient perdu leurs biens voire qui avaient failli perdre leur vie.

**Jean-Amédée Lathoud**, *procureur général près la cour d'appel de Versailles*

Je veux faire quelques remarques au vu du rapport d'Icade-Suretis, qui évoque le fait que l'institution judiciaire a occupé sa place dans le dispositif de gestion de crise. Je veux indiquer que j'ai été conforté dans la nécessité de valoriser l'action qui a été engagée dans un contexte de grave crise de confiance. Nous avons su en interne mobiliser, organiser, fixer un certain nombre de priorités. Nous avons été capables de nous

adapter aux mouvements de terrain et à l'urgence. À l'intérieur des parquets, il a fallu redéployer les moyens face à la crise ; en interne, nous avons travaillé avec les magistrats du siège pour que les audiences, les procédures se passent de la meilleure façon possible, à un moment où nous avons eu des procédures massives qui étaient extraordinaires ; nous avons affiné la relation avec la PJJ et les services de police de façon à ce que l'on ait des diagnostics pertinents malgré l'urgence. Dans le cadre hiérarchique entre les parquets, le procureur général et le ministre, l'information a circulé de façon coordonnée et hiérarchique. Nous avons vécu en interne une vraie mobilisation qui a donné des résultats pertinents.

L'autre question concerne la légitimité de l'institution judiciaire à dialoguer avec le terrain. De crise en crise, on nous reproche d'être dans l'autisme, dans l'indépendance coupable. Nous avons montré face à ces reproches d'isolement notre capacité à être présents dans le cadre des cellules de veille ou des GLTD<sup>17</sup>. Dans ce cadre, les réponses ont été pertinentes. Les contacts que nous avons eu avec les élus ont montré que les relations entre les politiques et les magistrats n'ont pas été celles que l'on voudrait bien dire. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que les attributions de moyens en termes de LOLF<sup>18</sup>, de performance d'équivalents temps plein travaillés ne prennent absolument pas en compte cet engagement avec les élus, avec le terrain.

La dernière question concerne les relations avec les services de police. Elles ont été conformes aux exigences du code de procédure pénale ; elles ont aussi été conformes aux exigences de la réalité du terrain. Le travail de la police a été remarquable, il n'y a pas eu de bavure, alors que les affrontements ont été considérables. Cette capacité nouvelle d'aller chercher les émeutiers et de ne pas se contenter de les disperser n'a pas été sans conséquence sur le travail judiciaire.

17. Groupes locaux de traitement de la délinquance

18. Loi organique relative aux lois de finances

J'ai entendu avec une certaine satisfaction que, à cette époque d'épreuve de vérité, la justice n'a pas été le maillon faible de la chaîne pénale. Je constate qu'on a montré notre capacité, notre besoin d'être plus disponibles pour diriger l'action publique, au contact des services de police. Je constate que dans de nombreux endroits, les magistrats du parquet sont allés à l'intérieur même des centres de décision et des centres opérationnels pour valider un certain nombre de procédures. De plus, le parquet a réalisé un travail essentiel pour faire le choix entre les déferements et les non-déferements, les prolongations ou non de garde à vue, l'utilisation ou non des alternatives aux poursuites et des réquisitions de mandats de dépôt. Les endroits où ce travail n'a pas été satisfaisant se situent là où le parquet, avec les services de police, n'a pas fait un travail critique et proche des réalités de terrain pour valider le travail fait.

Il est indispensable de retenir que l'activité des services de police a été excellente. Mais il est indispensable aussi, pour que cette activité soit validée, que les enquêtes dans ces événements difficiles avec des interpellations de masse soient des enquêtes de qualité et qu'elles permettent aux magistrats du siège et du parquet de remplir leurs responsabilités.

**Serge Castello**, *commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines*

Je souhaite faire un rappel général. Tout d'abord, l'engagement des forces de police a été exceptionnel, de la police nationale, et en particulier des services territoriaux de la sécurité publique. Je rappelle que 6 056 personnes ont été interpellées pendant et après la crise, puisque les enquêtes ont continué par la suite. On a recensé 5 643 personnes en



garde à vue et 1 328 personnes ont été écrouées. Cela montre l'effort impressionnant entrepris par les forces de police. Je voudrais aussi insister sur le discernement et la retenue dans l'utilisation de la force dont ont fait preuve les policiers, et signalé l'appui décisif des acteurs sociaux et municipaux, notamment sur le terrain des affrontements au moment de la gestion de ces violences.

Les réflexions personnelles tirées de mon vécu professionnel dans les Yvelines sont les suivantes :

- le caractère souvent imprévisible des violences urbaines qui font suite à des interventions de police ordinaire. Il est toujours difficile de modéliser les situations à partir d'événements types ;
- la difficulté d'interpellation à chaud en raison d'un rapport de force défavorable aux équipes qui interviennent les premiers ;
- la complexité de l'administration de la preuve pour l'imputation individualisée des infractions. C'est la dimension collective de ces violences qui nous pose des problèmes en terme de procédure ;
- l'importance du commandement et de la discipline opérationnelle sur le terrain afin d'éviter les dérapages et les actions de police intempestives ;
- le caractère décisif des interpellations en nombre, bien ciblées, s'appuyant sur des procédures permettant des poursuites judiciaires en liaison étroite avec l'autorité judiciaire. Cela a été le cas aux Mureaux. Une opération judiciaire mêlant étroitement des techniques de maintien de l'ordre nous a permis d'interpeller à chaud les individus sur un toit, grâce notamment à l'appui d'un hélicoptère, et d'interpeller dix individus qui étaient manifestement les leaders des violences urbaines. Après cette interpellation, quarante-huit heures de garde à vue et un bon relais judiciaire, la situation aux Mureaux s'est singulièrement tassée. Lorsqu'on a une opportunité de faire des interpellations en nombre et bien ciblées, cela permet à la crise de s'éteindre ;

- l'importance des échanges quotidiens et la coordination avec l'autorité municipale. Le maire est l'acteur central du dispositif, et le dialogue permanent avec l'autorité municipale nous permet au mieux d'ajuster les dispositifs policiers ;
- l'importance de la communication en direction des populations et des médias pour tordre le coup à certaines rumeurs erronées sur les modalités d'action de la police ;
- l'intérêt de la prévention situationnelle au quotidien. C'est le travail que nous faisons avec les services municipaux, les bailleurs sociaux, l'Éducation nationale. Le travail au quotidien est payant. Ainsi, lorsqu'un événement éclate, les acteurs se connaissent et des procédures se mettent immédiatement en place pour une grande efficacité.

**Salem Kessar**, *directeur départemental adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse*

Sur l'Essonne, nous avons aussi été touchés par ces événements. Cependant, nous organisons un partenariat depuis des années où les principaux acteurs de la sécurité se réunissent sous l'autorité du procureur. Toutes les semaines, ces réunions rassemblent la DDSP, ses adjoints, les substituts mineurs, la PJJ, le directeur de la prison, le GIR<sup>19</sup>, la gendarmerie et le médecin légiste. Ces réunions permettent de mettre en commun des pratiques de travail. Nous n'avons pas été trop débordés grâce à cette habitude de travailler ensemble. Cette pratique hebdomadaire a abouti en février 2005 à la signature d'un protocole sur l'échange d'information, dont la signature a été étendue à l'ensemble des acteurs, représentants des maires, conseil général et préfet, qui concourent à la prise en charge des jeunes.

19. Groupement d'intervention régional

Tous les mineurs déferés sont vus obligatoirement par un éducateur de la PJJ. Les éducateurs doivent faire une évaluation éducative. S'il y a sanction, il doit y avoir derrière un travail éducatif ; il faut concilier les deux. Dans toutes les évaluations faites par les éducateurs, ces derniers ont été amenés à travailler de manière conjointe avec le parquet, la DDSP et la gendarmerie sur les propositions d'orientations pour ces jeunes. Pour les jeunes qui ont jeté des pierres, il nous a paru inconcevable de les laisser retourner dans le quartier. C'est pourquoi nous avons fait des propositions d'éloignement, même d'éloignement familial. En attendant que cela se calme, il ne fallait pas que les jeunes puissent revenir narguer les policiers. Cela a été possible parce qu'on se rencontre toutes les semaines, et deux à trois fois par semaine en période de crise, et que le siège, juges des enfants ou juges d'instruction, suivaient. Nous avons donc été dans des logiques articulées.

Nous avons aussi été amenés à travailler sur des situations d'alternatives aux poursuites. Nous avons mis en place des stages de formation civique avec AFPS<sup>20</sup>, de formation à l'utilisation d'un extincteur, tout cela faisant partie de l'apprentissage de la vie citoyenne. Cela a été mis en place dans un cadre pénal.

La justice a aussi mis en place les jugements à délais rapprochés. À Evry ou à Grigny, quand il y a eu de la fabrication de cocktails Molotov, il était évident qu'il fallait un mandat de dépôt. Pendant cette période, on est passé de 70 jeunes détenus à Fleury-Mérogis, le plus grand centre de jeunes détenus de France, à 110. Il a fallu que notre institution de protection judiciaire de la jeunesse s'adapte. Les moyens de la protection judiciaire ont évolué : depuis septembre, nous avons neuf éducateurs et un chef de service à l'intérieur de la prison ; car il faut travailler la sortie. Nous travaillons en articulation avec le département de l'Essonne.

20. Attestation de formation aux premiers secours

**Agnès Faulcon**, *directrice du centre social de Montfermeil*

Je réagis à ce qui a été énoncé de cette étude. Notamment en tant que représentant du secteur associatif, je voudrais souligner la capacité nouvelle que nous avons eu à travailler ensemble, alors que trop souvent les acteurs sociaux ne travaillent pas ensemble. Au cours de ces événements, les services ont œuvré et travaillé de concert. Au bout d'une année, il en reste quelque chose, qui tient malheureusement encore trop à la bonne volonté des personnes et des responsables de services. Il y a une nécessité de soutenir les initiatives transversales dans un système organisé encore de manière très verticale et sans point de jonction : je pense au travail avec la mission locale, aux services de l'Éducation nationale et de police, aux éducateurs et au secteur associatif. Le monde associatif est le seul à être de plain-pied dans cette transversalité puisqu'il est dans une proximité immédiate avec les habitants. Les initiatives qu'il prend ont besoin d'être soutenues et encouragées. Cette capacité de réactivité commune est un enjeu fort du prochain Cucs. Il faut aussi souligner l'importance, sur un département comme la Seine-Saint-Denis, du travail fourni par le réseau associatif pour être dans cette proximité quotidienne et pour offrir aux habitants de ces quartiers une des dernières possibilités de se faire entendre, d'exprimer ce qu'ils vivent.

**Jean-Marie Petitclerc**, *directeur de Valdocco*

C'est avec le double regard du sociologue – au sein du CNV et du comité d'évaluation de l'Anru – et de l'éducateur spécialisé directeur d'une association spécialisée, le Valdocco, qui œuvre sur trois cités d'Argenteuil et trois cités de l'agglomération lyonnaise, que je réagirai à ce rapport.

Je ferai deux remarques. Tout éducateur sait faire la différence, lorsqu'il observe un comportement de crise chez un adolescent, entre les facteurs déclencheurs et les causes profondes du mal-être. Il semble très important qu'on n'ait pas la prétention de vouloir traiter les problèmes de banlieue avec cette seule approche du traitement de la crise ; car on sait que les moyens pour traiter la crise peuvent être différents des moyens pour prévenir la situation qui produit la crise. Je donne un exemple : la territorialisation. Tout le monde se réjouit de la territorialisation de l'action pendant la crise. Mais pourtant, reconnaissons qu'elle n'a en rien enrayer la spirale de ghettoïsation. Il y a les événements déclencheurs et les facteurs profonds. Les moyens de traiter une crise peuvent différer des moyens de prévenir le mal profond.

Deuxième remarque, au fur et à mesure que j'étudie les violences en banlieue de 2005, apparaît la grande diversité des situations locales. La première source de diversité est la diversité d'intensité. Le pourcentage d'émeutiers par rapport à l'ensemble des populations jeunes dans les quartiers est très important et très différent selon les quartiers. Deuxième source de diversité, une situation de violence peut avoir trois causes : soit l'affirmation de soi, soit l'expression du mal-être, soit l'action. À Argenteuil, le 23 octobre, toute la jeunesse est venue chahuter le ministre. On est dans une situation d'affirmation de soi ; il faut y voir un phénomène ludique. À Clichy-sous-Bois, on est dans une situation de violence, expression du mal-être de jeunes confrontés au néant suite à la disparition de leurs amis. Beaucoup de villes dans l'étude ont cité le risque que cette situation de mort tragique d'adolescent ne dégénère en violences urbaines. Mais citons aussi les situations où cet incident n'a pas dégénéré. Si nous avons réussi à éviter ce scénario de crise, c'est que nous avons compris que lorsque des personnes sont en deuil, tout discours qui consiste à dire : « c'est la faute à votre copain s'il est mort » génère de la violence. Le seul discours

qui apaise, c'est un discours de compassion. À nouveau, à Clichy-sous-Bois, on est tombé sur le discours : « ce n'est pas notre faute s'ils sont morts », qui était le premier souci des institutions. Ensuite il y a violence comme mode d'action. Il faut distinguer dans les phénomènes de violences les phénomènes collectifs sur quelques cités et ceux où des minorités ont voulu faire parler d'elles.

Si nous voulons traiter le phénomène de violences urbaines, il me semble que tous les types de violence n'amènent pas le même type de réponse. Autant face aux meneurs voulant faire parler d'eux, les stratégies de sanction et de répression sont les plus efficaces, autant face aux situations de mal-être ou d'affirmation de soi, les stratégies de médiation sont les meilleures.

Pour terminer, une première observation : dans les situations les plus difficiles, personne ne remet en cause l'autorité du maire pour être le coordinateur de la politique locale d'action de prévention et de gestion des crises. J'espère que ce constat peut également se faire en période de non-crise. Les travailleurs sociaux ont parfois découvert qu'ils en apprenaient beaucoup du maire ; reconnaissons que parfois les élus en savent plus que nous et combien il est important de partager les informations. Par ailleurs, ma deuxième observation concerne l'importance de la médiation même. Il a été dommage de lier les dispositifs de médiation sociale et les emplois jeunes. Cette fonction nécessite une vraie formation, de vraies compétences. Il nous faut reposer aujourd'hui la question du rôle de la médiation, de la formation des médiateurs. Pour les maires qui ont pu disposer de tels dispositifs, cela a été un véritable « plus » dans la gestion de la crise.

## Questions de la salle

**Sophie Body-Gendrot**, *professeur à l'Université Paris IV Sorbonne, directrice du centre d'études urbaines dans le monde anglophone*

Je remarque qu'on parle peu des bailleurs sociaux. Les considérez-vous comme des acteurs autonomes ? Sont-ils insérés dans les dispositifs ? Comment les percevez-vous au sein de ces dispositifs ?

**Franck Cannarozzo**, *adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois chargé des questions de sécurité et d'environnement*

Cela dépend de la taille du bâti que possède le bailleur sur la ville. Lorsqu'ils ont des intérêts forts sur la ville, ce sont des acteurs de première ligne. Lorsque le nombre de logements qu'ils ont en gestion sur la ville est faible, ils fonctionnent très mal.

**Serge Castello**, *commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines*

Nous avons un dispositif particulier pour la nuit du 31 décembre. Nous avons un contact quasi obligatoire avec les bailleurs qui s'effectue à partir du commissariat de circonscription.

**Mme Cacheux**,

On a très peu parlé de la cause intrinsèque de la violence, c'est-à-dire la violence qui est en chacun de nous, et pas seulement dans les quartiers démunis mais dans tous les milieux. Qui fait l'éducation de chacun de nous à la non-violence ?

## Questions de la salle

**Bruno Voisin**, *Agence d'urbanisme de Lyon*

Dans les études qui ont été faites sur les violences de novembre 2005, a-t-on cerné le rôle de nouveaux acteurs de la médiation, notamment les acteurs religieux ?

**Franck Cannarozzo**, *adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois chargé des questions de sécurité et d'environnement*

À Aulnay, on n'a pas constaté leur présence. En revanche, je ne pense pas que ce soit sans influence. Au plan national, les acteurs les plus modérés de la religion musulmane se sont rangés rapidement derrière un sentiment de rejet de la violence. Dans un deuxième temps, les acteurs un peu plus durs se sont mobilisés également. Il faut être prudent par rapport à cela parce qu'il n'est pas question que les plus durs deviennent les interlocuteurs de la République. Il faut y faire attention.

**Arnold Alahié**, *Observatoire de la sûreté à la SNCF*

Depuis ce matin, on a peu parlé du coût pour la collectivité de la violence et de tous les moyens qu'on déploie, programmes de vidéosurveillance, programmes de médiation... Quels moyens a-t-on d'évaluer l'efficacité de ces mesures ?

**Nicole Klein**, *préfète déléguée à l'égalité des chances du département du Nord*

Nous aurons l'occasion d'en reparler par la suite, dans les perspectives d'avenir.



**Mathilde Ménégau**, de l'union départementale des MJC<sup>21</sup> de l'Ain en région

*Rhône-Alpes*

Je m'interroge sur les diminutions de moyens que l'on voit au niveau de Jeunesse et Sports. Le milieu associatif a un rôle important à jouer en termes de lien social, d'accompagnement des jeunes dans leur parcours. À côté de cela, on voit une diminution des moyens d'État en dehors des territoires politique de la ville. En parallèle, on voit une augmentation des financements de projets de jeunes tel que le dispositif « Envie d'agir », à destination des jeunes les plus autonomes et socialisés, en position d'aller les chercher. Cela me pose question.

**Agathe Cahierre**, adjointe au maire du Havre, vice-présidente du Conseil national des villes (CNV)

Hors des territoires sous contrat de ville, c'est le droit commun qui s'applique. C'est la politique normale de soutien aux associations. Nous constatons que l'État se recentre sur les quartiers en difficulté, les quartiers en Cucs par exemple. Mais nous constatons que d'autres collectivités comme le département financent des associations. Il y a des relais. Il est plutôt normal que l'État se recentre sur les gros problèmes et laisse le droit commun agir sur les territoires sans ghettoïsation.

**Georges Saint-Augustin**, chargé de mission insertion sociale et professionnelle dans les Hauts-de-Seine

Je me réjouis du chiffre cité concernant le Havre, du recrutement de 130 jeunes issus des ZUS sur les 326 diplômés de ces quartiers. La loi du 1er août 2003 instaure des indicateurs extrêmement stricts en matière d'emploi puisqu'il s'agit de faire en sorte que le taux de chômage se rapproche du taux de chômage dans l'agglomération de référence. Le

21. Maison des jeunes et de la culture

## Questions de la salle

chiffre cité est d'un tiers tous les ans sur cinq ans. Là se pose le problème de la régularité et de la fréquence des taux de chômage sur ces ZUS.

J'aurais voulu savoir combien, sur les villes du Havre, de Tourcoing et d'Aulnay-sous-Bois, vous avez pu embaucher de personnes sous le contrat PACTE<sup>22</sup> ? Combien avez-vous embauché de personnes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi ? Avez-vous l'intention de vous inscrire dans le cadre du programme « Défense deuxième chance » du ministère de la Défense, qui consiste à créer des Épide<sup>23</sup> dans vos collectivités ?

**Agathe Cahierre**, *adjointe au maire du Havre, vice-présidente du Conseil national des villes (CNV)*

Nous avons contractualisé avec l'Épide pour installer au Havre un centre « Défense deuxième chance » pour une centaine de jeunes. Sur le taux de chômage global, nous ne disposons pas de taux de chômage dans les quartiers ZUS. Nous n'avons pas d'indicateurs précis.

**Franck Cannarozzo**, *adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois chargé des questions de sécurité et d'environnement*

Je ne connais pas les chiffres. Le plus important pour ces territoires est de développer leurs vocations économiques, une économie privée. Il y a un tel différentiel entre l'entreprise et les jeunes que c'est certainement aussi grave voire plus grave. On est un des seuls pays où les jeunes pensent ne pas avoir leur chance sans passer à travers une fonction publique. Il faut encourager les jeunes à trouver des vocations dans les entreprises, les aider à créer leur entreprise plutôt que les aider à trouver un poste dans une administration.

22. Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État

23. Établissement public d'insertion de la Défense

**Jean-Pierre Balduyck**, *maire de Tourcoing, président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)*

Nous avons un dossier « Défense deuxième chance » qui devrait déboucher en 2007. Sur l'accès dans des emplois municipaux, ce sont davantage les emplois jeunes qui ont bénéficié de formations d'accueil. Je constate que dans les embauches, il y a de plus en plus de jeunes des quartiers qui arrivent à être choisis naturellement. Ceux qui les embauchent ont considéré qu'ils étaient les candidats les plus valables.

**Nicole Klein**, *préfète déléguée à l'égalité des chances du département du Nord*

Je propose à chacun des intervenants de dire ce qu'il faut retenir des contrats urbains de cohésion sociale ou des contrats locaux de sécurité.

**Jean-Pierre Balduyck**, *maire de Tourcoing, président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)*

Je choisirai trois priorités. La première concerne la parentalité, autour de l'école, et à partir des centres sociaux. Ensuite, il faut souligner les actions positives ; il faut casser les images négatives des quartiers et mettre en valeur les actions collectives et les réussites individuelles. Enfin, il faut un dialogue entre les habitants, les jeunes et la police sans publicité ; il faut renouer le dialogue républicain et le retour de la police de proximité.

**Agnès Cahierre**, *adjointe au maire du Havre, vice-présidente du Conseil national des villes (CNV)*

Nous avons repris dans le volet sécurité les priorités du CLS, en particulier deux priorités :

## Questions de la salle

- Renforcer la proximité entre la population et les institutions. Nous avons peu parlé des victimes, mais nous souhaitons développer l'accueil des victimes via une association, Havre 76, et développer la maison de justice et du droit.
- Le deuxième volet prioritaire concerne la prévention des comportements à risque des jeunes. Nous donnerons des financements que nous avons déjà dans les contrats de ville pour l'ouverture des équipements en soirée, par exemple. Nous mettrons dans ce dispositif le VVV (Ville, Vie, Vacances). Nous demanderons à l'État de financer des dispositifs particuliers sur deux publics : les familles lourdes et ceux qu'on appelle les « perdus de vue », des jeunes en complet décrochage scolaire.

**Franck Cannarozzo**, adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois chargé des questions de sécurité et d'environnement

Outre, le programme de rénovation urbaine qui est un programme important sur l'amélioration du cadre de vie, les axes forts sont d'abord la pacification générale des relations entre les individus. Il faut développer les axes de prévention, la médiation et des politiques d'animation. Nous avons un souci fort d'intégration des jeunes dans la société, avec les aides à la scolarité par exemple. Nous devons faire un effort de formation, car on ne peut pas continuer à avoir des jeunes entre 16 et 18 ans sans rien. Il est également important de développer la responsabilité individuelle chez les jeunes. À côté de cela, il reste quatre sujets importants à démarrer :

- Il faut redéfinir la place des adultes par rapport aux adolescents et le rôle de chacun. Les parents et les associations sont très demandeurs.
- Il faut renforcer la relation entre les jeunes et les institutions. Nous parlions de la police, mais c'est le cas aussi de l'école. Il y a un désamour également avec l'Éducation nationale, les médecins, les professionnels de services publics (EDF, La Poste), les pompiers.

- Il faut aussi lutter contre l'attrait du modèle d'économies parallèles. Dans ces émeutes, il y avait un message : « Aidez-nous ». Mais pour un certain nombre d'autres jeunes, le message était : « Laissez-nous tranquille ». Il faut lutter fermement contre cela.
- Enfin, nous devons valoriser des exemples de réussites, notamment par le modèle de l'école. Il faut mettre les jeunes qui réussissent en avant.

**Jean-Marie Petitclerc**, *directeur de Valdocco*

Je me pose la question de la pertinence de l'échelle géographique. M. Sueur, dans un rapport<sup>24</sup> célèbre, disait qu'il fallait mieux choisir l'agglomération que le quartier. L'idée de l'Anru est de dézoner notre politique d'implantation de logements sociaux ; il y a la même urgence à dézoner notre politique éducative. Le problème éducatif est central. Or il me semble que l'évolution à laquelle nous assistons dans ces quartiers est que la culture de « l'entre pairs » devient prégnante. Aujourd'hui, les adolescents parlent à leurs parents comme à leurs amis. Dans les classes Zep<sup>25</sup>, le seul qui parle français est le professeur. Tous les jeunes parlent « banlieue », lorsqu'ils se parlent entre eux et quand ils s'adressent aux institutions. Cela ne sert à rien de mettre les meilleurs professeurs avec le maximum de moyens. Il n'est plus valorisant d'être premier de la classe. Dans la culture banlieue, celui qui est premier est critiqué comme « intello » et comme « bouffon ». L'important est de dézoner. Il me semble qu'il faut refonder la politique de la ville à l'instar de l'Anru sur l'éducation et la mobilité ainsi que sur l'apprentissage de la mixité sociale, car on voit les limites d'une politique de la ville trop territorialisée.

24. *Demain la ville*, rapport, Jean-Pierre Sueur, 1998.

25. Zone d'éducation prioritaire

## Questions de la salle

**Jean-Amédée Lathoud**, *procureur général près de la cour d'appel de Versailles*

Je souhaite que les recommandations faites par le CNV soient prises en compte par tous. Dans le cadre de cette circulaire du 4 décembre sur les contrats nouvelle génération, il faut prendre en compte certains phénomènes que l'on ne sait pas traiter. J'évoque les jeunes qui ont des troubles de la personnalité et de santé mentale ; on ne sait pas non plus comment entrer en contact avec tous les jeunes itinérants qui viennent notamment de l'Europe de l'Est. J'espère qu'avec les diagnostics zonés et individualisés des contrats nouvelle génération, nous pourrions prendre en compte cela.

Par ailleurs, les élus ont besoin que l'institution judiciaire soit présente à l'intérieur de ces structures d'échange et d'élaboration. Il faut bien être conscient que dans le cadre de la LOLF, tout cela n'est pas pris en compte par les structures institutionnelles qui donnent des équivalents temps plein. De plus, je rappelle aux élus que les magistrats n'ont pas d'attachés ou de responsables administratifs en mesure de préparer les dossiers ou réaliser des relevés de réunion. Je crois aussi qu'il ne faut pas oublier que, certes, les magistrats du parquet participent à ces instances, mais que dans le même temps ils doivent être présents aux audiences, être présents devant les tribunaux de commerce, devant les tribunaux d'instance, à la visite des hôpitaux psychiatriques, à la visite dans les prisons, etc.

Enfin, pour évoquer les contrats nouvelle génération, l'institution judiciaire ne se résume pas au parquet. Les magistrats du siège sont aux côtés des magistrats du parquet. Les magistrats sont le siège et le parquet. Je suis inquiet qu'on veuille faire une coupure entre le siège et le parquet. Le parquet a un rôle d'interface, de conviction à faire partager avec les juges du siège. J'espère que ces contrats nouvelle génération

et les échéances des prochains mois nous permettrons de progresser dans trois directions : à l'égard d'un certain nombre de jeunes en très grande difficulté, à l'égard des autres missions que nous devons assumer et, enfin, à l'égard de nos relations avec les juges.

**Salem Kessar**, *directeur départemental adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse*

La question de la santé mentale des jeunes est le parent pauvre. Dans l'Essonne, environ 150 jeunes de moins de 16 ans ne sont plus scolarisés. Il n'y a plus de structures de soins pour eux. Un jour ou l'autre, les jeunes qui ne sont pas pris en charge finissent par commettre des actes délictueux. Par rapport à notre feuille de route, le Civis<sup>26</sup> pour les jeunes est une excellente initiative puisque cela va concerner 5 000 jeunes incarcérés et 1 000 jeunes suivis en milieux ouverts. Concernant les CLS nouvelle génération, je suis favorable à ce qu'il y ait des cellules locales. Cependant, à la PJJ, nous avons 3 200 éducateurs sur le territoire. Je ne sais donc pas comment nous allons faire.

**Agnès Faulcon**, *directrice du centre social de Montfermeil*

Il faut espérer que ce Cucs soit l'occasion de valoriser ce qui fonctionne déjà. Ce sont souvent des micro-initiatives, mais qui donnent des résultats dès lors qu'on s'appuie sur les forces vives dans ces quartiers. Il faut également développer les actions transversales impulsées par les pouvoirs publics. Pour ce qui concerne Clichy-Montfermeil, il faut mettre des moyens forts sur le cadre de vie et l'habitat. On ne peut pas travailler uniquement sur les facteurs économiques et sociaux sans prendre en compte les réalités de vie matérielle de ces familles. Enfin, je rebondis sur ce qui a été dit concernant l'état psychologique de jeunes qui sont « hors tout », qui ne sont plus dans les collèges, qui ne sont pas dans les

26. Contrat d'insertion dans la vie sociale

## Questions de la salle

missions locales et qui ne sont pris en charge nulle part. Il y a un enjeu majeur sur le plan de la cohésion sociale concernant cette population de jeunes.

**Serge Castello**, *commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint  
de la sécurité publique des Yvelines*

Il faut continuer à travailler sur les noyaux durs de la délinquance avec un référent particulier pour leur suivi. Je retiens l'idée d'associer plus étroitement les travailleurs sociaux à nos dispositifs.



## SYNTHÈSE DES DÉBATS

---

**Michel Didier,**

*Chef du centre de ressources, DIV*

Constatant l'ampleur des violences, cinq questions ont été posées par Sophie Boissard en introduction de la journée :

- Comment les violences se sont-elles installées dans le temps et dans l'espace ?
- Quels ressorts avaient animé les participants ?
- Quelle lecture faut-il faire des réponses apportées par les autorités publiques et les acteurs de terrain ?
- Quel a été le rôle des médias et des nouvelles technologies, ont-ils accéléré les événements ?
- Comment faire une lecture intelligente de ces événements ?

Le souci qui a été le nôtre a été d'apporter les éléments de connaissance et d'analyse les plus à froid possible, en essayant de rentrer en profondeur dans l'analyse de ces phénomènes. Nous avons fait le choix de montrer des études nationales d'un côté et des études sur sites de l'autre, de telle manière qu'on ait à la fois une connaissance d'ensemble de ce qui s'est passé dans notre pays et, en même temps, des études sur site qui permettent de mieux comprendre les ressorts de déclenchement et d'arrêt de cette crise. Nous avons eu aussi la volonté d'étudier concrètement les stratégies mises en œuvre par les acteurs locaux. Notre volonté a aussi été de s'ouvrir à une comparaison internationale qui a montré que les émeutes n'avaient pas lieu qu'en France, de pouvoir décentrer notre regard et d'avoir une analyse croisée du phénomène.

**Éric Lenoir,***chargé de mission au département Prévention de la délinquance, DIV*

Nous allons rapidement restituer les points saillants de cette journée.

La première table ronde a été consacrée à la cartographie des émeutes, à partir d'une présentation des résultats des travaux pilotés par le CAS auxquels l'Insee ainsi que Sébastien Roché ont activement contribué. Les émeutes se sont diffusées sur trois semaines de manière rapide, sur un nombre de territoires très important. Par leur intensité, par leur extension dans le temps et dans l'espace, ces événements ont constitué une exception dans les pays occidentaux. Cette large diffusion, favorisée par des conduites mimétiques et sous l'effet d'un impact médiatique, a principalement concerné les territoires de la politique de la ville mais non exclusivement ceux-ci : 40 % des communes touchées se trouvaient hors du champ de la politique de la ville, même si 85 % de ces violences en terme d'intensité concernaient des ZUS. Près du tiers des quartiers de la politique de la ville n'ont pas connu ces violences, y compris certains quartiers habituellement confrontés à de telles problématiques. Ce constat nous amène à nous interroger sur la spécificité des politiques conduites sur ces territoires, notamment à Marseille ou dans certains quartiers de la banlieue lyonnaise.

À la suite de cette présentation par l'Insee, Sébastien Roché est revenu sur les questions de l'émergence et de la diffusion de ces émeutes. Il a mis au cœur de son propos la relation police-minorité. Il a souligné le déficit de communication et de réponse publique adaptée dans l'instant à la situation, mettant en exergue, comme beaucoup d'intervenants dans cette journée, une difficulté à anticiper et une capacité à réagir en différé ; il y a eu une difficulté, dans la première période, à réagir en temps réel.

Pour sa part, l'étude conduite par le CAS sur le profil des personnes déferées auprès du tribunal de Bobigny a montré la jeunesse des personnes mises en causes (18 ans et 9 mois de moyenne d'âge), une minorité d'entre eux (40 %) ayant déjà été condamnés avec un profil de petit délinquant. En revanche, l'existence de difficultés scolaires est présente chez un grand nombre de personnes mises en cause. La table ronde s'est achevée par une présentation des travaux de l'Onzus qui a mis en exergue une corrélation entre ces violences urbaines et la question du chômage des jeunes (taux équivalent au double de la moyenne nationale sur de nombreux territoires) ainsi que celle, notamment, de la réussite scolaire.

La deuxième table ronde a été introduite par la restitution de l'enquête confiée à l'Ifop auprès des habitants des ZUS et hors ZUS, regards croisés sur les causes et les conséquences des violences urbaines.

Parmi les causes de ces violences, les habitants mentionnent en priorité la question de la parentalité et celle du chômage des jeunes. S'agissant des facteurs ayant facilité la sortie de cette crise, deux réponses sont pointées à parité : l'importance de la réponse policière et la mesure du couvre-feu d'une part, et l'importance de la réponse des acteurs du champ social, de la médiation, de l'éducation et du champ associatif d'autre part. Ces constats font le lien avec ceux de la table ronde consacrée aux actions locales où l'on a bien vu que cette période de crise a permis de structurer le partenariat entre les acteurs des champs de la prévention, de la répression et de l'éducation. L'autre point concerne le rôle des médias. Leur responsabilité est pointée dans l'aggravation de cette situation. Cela rejoint la préoccupation exprimée par des élus sur la frénésie médiatique au moment de l'anniversaire des émeutes.

Dans cette deuxième table ronde, deux études conduites à Aulnay-sous-Bois et à Saint-Denis ont été présentées. Par-delà la différence d'intensité

des émeutes sur ces territoires, on a observé des points de convergence sur le sentiment d'abandon et de relégation exprimé par les jeunes, les difficultés à anticiper, les rapports dégradés entre certains habitants, notamment les jeunes et la police. La dimension ludique des émeutes a également été mentionnée.

La troisième table ronde a été une table ronde internationale. Nous avons souhaité faire un détour par l'étranger afin d'observer les similarités et les singularités, et non pour tirer des conclusions définitives sur un modèle français ou étranger. En comparant le contexte des émeutes urbaines d'Angleterre, des États-Unis et d'Australie avec celui de la France, Madame Dury a montré que celles-ci avaient la particularité commune de se dérouler dans des territoires pauvres, relégués. Dans tous ces pays, à l'origine de ces émeutes, il y a une perte de confiance, des difficultés et des tensions entre les institutions, les forces de sécurité publique et les habitants de ces quartiers.

La dernière table ronde a bien synthétisé l'ensemble des discussions et constats de la matinée, et a valorisé les outils partenariaux ainsi que la capacité à construire dans une logique de confiance un partenariat pérenne par-delà la période de violences urbaines.

## SÉANCE DE CLÔTURE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

---

**Yves-Laurent Sapoval,**

*délégué interministériel à la ville*

J'aborderai la question de la territorialisation de la ville pour dire que les choses ne sont pas univoques. Il ne s'agit pas de s'occuper des gens dans les quartiers pour les laisser dans les quartiers. Les quartiers sont ce qu'ils sont. Ce n'est pas la politique de la ville qui décide du fait que les quartiers sont ce qu'ils sont. La politique de la ville s'occupe de faire en sorte que les habitants de ces quartiers soient mieux en harmonie avec les habitants des villes. C'est l'interaction des deux qui intéresse la politique de la ville. Si nous nous intéressons à ces quartiers, c'est parce que les études montrent que les situations de difficulté sont très territorialisées. Les quartiers existent indépendamment de la politique de la ville. Par ailleurs la politique de la ville ne résout pas tout ; elle n'est pas chargée de mettre en œuvre chacune des politiques de droit commun mais de veiller à ce que chacune d'elles prenne en compte les spécificités des difficultés cumulées de ces quartiers. À l'évidence, il ne peut pas être question de maintenir les gens dans ces quartiers. Cela peut être un effet pervers de la façon dont les choses sont mises en œuvre.

Je remercie les directeurs et secrétaires généraux présents ici d'avoir bien voulu se libérer pour participer à notre journée. Je crois que c'est représentatif, d'un côté, de l'intérêt des sujets traités dans nos Rencontres et, de l'autre, de la manière dont la DIV entend travailler en complémentarité avec le CAS sur la question interministérielle.

**Bernard Hagelsteen,**

*secrétaire général, Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD)*

Je vais montrer en quelques minutes en quoi les politiques publiques ont tiré les conséquences de ce qui s'est passé en novembre 2005. Le premier aspect est la nécessité d'une approche interministérielle. C'est l'action des préfets et des maires dans chacun des territoires concernés. Il existe des dispositions dans le projet de loi de prévention de la délinquance qui prévoit des financements spécifiques pour la prévention. Les actions de prévention de la délinquance doivent être prises en compte comme une politique en tant que telle. Personne n'a une définition précise de la prévention de la délinquance ; dans le champ de l'action de prévention de la délinquance, on peut englober tout le champ de la politique sociale ou de l'action policière ou judiciaire. Ce serait une erreur. C'est une des actions topiques pour éviter la récidive, la vulnérabilité et la diffusion de violence qui sont prises en compte par le projet de loi. Cette interministérialité nouvelle a le souci de rechercher, de faire avancer, avec une administration de mission, ce qui peut être un apport nouveau en terme d'actions pour la prévention. C'est un premier type de réponse qui n'était pas dans la tradition juridique et administrative française.

Naturellement, les autres réponses sont davantage apportées par les décisions publiques majeures, telles que contenues dans le projet de loi de prévention de la délinquance. Nous devrions en retenir trois domaines, en correspondance étroite avec les événements de novembre 2005.

Le premier domaine prioritaire est la prise en compte de la situation des jeunes. Le ministre d'État<sup>27</sup> s'est à plusieurs reprises exprimé pour que ce soit la situation réelle des individus davantage que la situation

27. Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (2005-2007)

de zone ou de quartier qui soit prise en compte. Il faut marquer une forme de disposition qui mette un terme à une situation explosive. La délinquance des jeunes a augmenté de 80 % sur les dix années écoulées. C'est un rythme qu'aucune société démocratique ne peut supporter durablement. C'est la raison pour laquelle le projet de loi prend des mesures dans trois directions :

- donner aux magistrats, dans le respect des dispositions de l'ordonnance de 1945, un éventail très élargi de mesures ; pas seulement des mesures éducatives ou restrictives, mais une panoplie beaucoup plus complète de mesures, de l'éducation jusqu'aux sanctions les plus sévères. Les magistrats auront un choix infiniment plus large.
- permettre au processus d'apporter une réponse rapide, notamment aux situations de violences les plus extrêmes. Il n'est pas possible que des actes de violences commis en récidive au-delà de 16 ans ne reçoivent pas une décision à brefs délais. Une décision du juge des enfants doit se faire à délais rapprochés tout en étant respectueuse des principes de la justice des mineurs.
- respecter « l'excuse » de minorité, qui veut que tant qu'on est en situation d'être mineur, les actes commis sont appréciés avec une échelle différente ; mais sans l'abandonner, les magistrats devront motiver son emploi.

Le premier groupe d'actions souligne cette préoccupation première d'une réponse concrète, rapide, de marquer un temps d'arrêt sur ce qui n'est pas possible tout en ouvrant toutes les possibilités de l'insertion et de l'épanouissement des mineurs.

Pour ce qui est de la deuxième réponse, les événements de novembre ont bien montré la capacité à renouveler le partenariat local et l'organiser autour du maire. Il en a été beaucoup question. Ce qui est en train d'être proposé se situe dans la tradition de la loi française, de la tradition du

pouvoir de police générale des maires. Depuis la loi communale de 1884, il y a toujours eu un pouvoir de police des maires qui s'est accompagné d'une capacité d'action sociale facultative des communes. L'idée du projet de loi n'est pas de transformer les maires en un instrument ou un adjoint du procureur, mais de tirer parti de leur proximité par rapport aux situations individuelles pour apporter une réponse plus rapide que celle que peuvent apporter d'autres institutions, comme l'État, le conseil général ou les autres dispositifs. Il ne faut pas que cela ne soit qu'une théorie. Il faut faire attention à deux points : d'une part, il y a un acquis de ce projet de loi, qui est la possibilité d'un échange d'informations entre les travailleurs sociaux. C'est la première occasion de poser un cadre d'échange d'information couverte par le secret professionnel entre travailleurs sociaux. Cet échange doit permettre d'agir, de mieux déceler des situations qui ont tendance à s'envenimer. D'autre part, les maires auront aussi un pouvoir d'information réel. Par exemple, le système de suivi de l'absentéisme scolaire est partagé par les services de l'État, des enseignants, des parents. Il existe des capacités théoriques d'échanges entre ces personnes. Pourtant le maire, qui a la responsabilité d'inscrire les enfants à l'école primaire, n'est jamais informé de ceux qui se placent en situation d'absentéisme. Le projet de loi permettra au maire de connaître, d'être informé, de mesurer. À partir de cette information pourra se faire l'action des partenaires.

Le troisième point institutionnel sur lequel je voudrais insister concerne les partenariats. Le partenariat autour du maire n'a jamais consisté à lui attribuer des pouvoirs de contrainte qu'il n'a pas ou des pouvoirs exclusifs qu'il n'a pas à avoir. Il y a une disposition peu commentée du projet de loi qui prévoit que les départements et les communes pourront définir librement le domaine de compétence d'action sociale qui est délégué par le département vers la commune. Dans le code général des collectivités territoriales actuel, c'est noir ou blanc : ou bien le département décide de



déléguer les compétences et il délègue tout, ou bien il ne délègue rien. Le résultat est que seule les villes de Strasbourg et Nancy ont reçu une délégation de compétence pour régler un certain nombre de choses. Les dispositions du projet de loi vont faire évoluer le partenariat entre les collectivités et avec les services de l'État.

La quatrième série de mesures concerne la prise en compte de la vie réelle, quotidienne. Une part des difficultés vient du fait que la situation matérielle, d'organisation et d'enclavement des villes ne favorise en rien l'épanouissement des habitants. Certaines de ces agglomérations ont une histoire qui a détourné l'utilisation de locaux qui n'étaient pas prévus pour loger des populations pauvres, mais plutôt pour la réorganisation de la région parisienne et pour loger des gens relativement aisés. Mais pour autant, ces constructions ont vieilli dans des conditions qui ne sont pas supportables. La loi propose de tirer la conséquence de cela dans le domaine de la sécurité collective, d'organiser l'« urbanisme préventif » ou la « prévention situationnelle » qui consiste à dire que, avant d'avoir des constructions très importantes, il faut prendre le conseil de spécialistes de la sécurité et rendre les choses plus humaines et moins vulnérables. C'est un exemple de disposition législative qui va beaucoup changer la vie quotidienne.

Il y a un autre aspect très important du projet de loi, qui concerne les dispositions qui vont permettre une meilleure intégration des personnes. Je donne deux exemples. La loi organise un cadre pour les écoles de la deuxième chance ; elles avaient besoin d'un cadre législatif. Ce sont des institutions qui apportent des réponses à ceux qui posent le plus problème, c'est-à-dire les 18 % d'une classe d'âge qui sortent du système scolaire sans diplôme et sans formation. L'autre exemple concerne les différentes dispositions du service civil volontaire dans la police nationale ou la gendarmerie, qui permettent d'organiser un

rapprochement entre les services de police et la population. Depuis qu'ont été lancés les TUC<sup>28</sup> et les emplois jeunes, je rappelle qu'on n'a jamais pris en compte le temps de travail passé par ces jeunes dans ces emplois lorsqu'ils souhaitent présenter des concours administratifs. Ce sera désormais le cas : ceux qui effectueront les stages et périodes d'initiation au service civil prévus par la loi sur l'égalité des chances verront désormais leur période de formation comptée comme s'ils avaient travaillé au sein des services de l'État, des collectivités locales ou de la fonction publique hospitalière.

28. Travaux d'utilité publique

**Jean-Marie Huet,**

*directeur des affaires criminelles et des grâces (DACG)*

Je tire de la lecture de l'enquête effectuée par le CAS un certain nombre d'enseignements qui imposent autant l'humilité que la détermination. Le bilan très approfondi qui est tiré des causes, des réponses et des appréciations des réponses appelle l'humilité. Nous n'avons pas spécifié particulièrement en quoi les réponses judiciaires pouvaient avoir eu un impact sur le déroulement du processus mettant fin aux violences urbaines. Je souhaite dire combien cette mobilisation que l'institution judiciaire a connue est exceptionnelle face à une réponse de masse, alors que la masse de procédures nécessite impérativement d'apporter des réponses individuelles par rapport à une procédure devant comporter un certain nombre d'éléments et la spécificité du traitement des mineurs. Cette mobilisation exceptionnelle est susceptible d'être réactivée. Le garde des Sceaux<sup>29</sup>, dans une récente circulaire, a reprécisé combien les acteurs judiciaires devaient être prêts à se mobiliser, non seulement sur la réactivité de la réponse répressive, mais dans les partenariats. La loi sur la prévention de la délinquance est incontestablement un bon vecteur pour rendre plus lisible le rôle de chacun. C'est un signe fort de voir inscrire dans le code de procédure pénale le rôle du procureur de la République en matière de prévention de la délinquance. Il l'était de fait, il le sera de droit. Il est aussi nécessaire que le juge des enfants soit associé.

Je crois véritablement que, à la faveur de ce constat, cette détermination doit nous mener certes à renforcer le partenariat, mais aussi à se mobiliser en faveur des victimes. Face à ces infractions de masse, qui perturbent grandement l'ordre public, nous devons mobiliser les moyens nécessaires, et notamment le monde associatif, pour apporter des réponses en

29. Pascal Clément, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, 2005-2007.

direction des victimes ; sinon, nous avons le risque fort de banalisation, et les victimes ne viendront pas déposer plainte et perdront une fois de plus confiance dans les différentes structures qui doivent apporter des réponses. Je crois dans la diversification des réponses qui doivent être apportées face à la spécificité des cas posés par les mineurs.

Nous devons aussi être en mesure de répondre avec réactivité à un phénomène de ce type. Cette mobilisation ne doit pas être uniquement conjoncturelle. L'institution judiciaire envoie un message clair de motivation et de mobilisation pour prévenir ces phénomènes-là. La mobilisation doit être sur ce champ de la prévention avec la diversification des réponses nouvelles que le projet de loi nous apportera, avec cette mobilisation des acteurs en partenariats et le renforcement des groupes locaux contre la délinquance, notamment dans les quartiers sensibles de façon à ce que les quartiers les plus fragilisés fassent l'objet d'une attention particulière de l'institution judiciaire. L'attention portée aux victimes, les nouvelles structures de prévention, les nouveaux contrats locaux de sécurité, le poids du maire ne doivent pas occulter la responsabilité de l'autorité judiciaire dans toutes ses composantes, principalement le procureur de la République qui, traditionnellement, est en interface avec l'ensemble des partenaires. L'institution judiciaire doit être associée, sans déborder des champs de sa compétence, à la réflexion qui est menée sur les champs de la prévention. Nous devons lutter contre la récidive, qui fait partie de la lutte contre la délinquance au sens large et constituer un outil de prévention. Mais nous devons utiliser cet outil avec toutes les réponses diversifiées en terme de responsabilisation des parents, avec des champs nouveaux qui s'offrent aux procureurs et aux juges en matière de traitement des mineurs en difficulté. Nous devons anticiper ce type de réaction et maintenir notre mobilisation.

Il n'y a pas de confusion dans les rôles des uns et des autres ; il ne s'agit pas pour un magistrat de s'investir sur un champ d'urbanisme ou d'architecture. On a vu par le passé des confusions s'entretenir. Pour autant, il n'est pas question que nous revenions dans notre tour d'ivoire, et commençons à nous occuper d'une affaire à partir du moment où une infraction est commise. Nous devons être aussi dans le champ de la prévention. À la faveur du texte nouveau, ce sera un message fort adressé aux membres de l'institution judiciaire pour réactiver cette mobilisation.

**Michel Gaudin,**

*directeur général de la police nationale (DGPN)*

La première réaction est que s'agissant de la police, nous n'avons pas la prétention de faire autre chose que ce pour quoi elle a été instituée. Même si je pense que ces affaires doivent être traitées en interministérialité, chacun doit faire son métier. Il y a parfois la volonté de certaines institutions de faire le métier d'une autre parce qu'il est plus facile. Nous sommes devant une situation difficile. Nous ne pouvons pas accepter la violence ; il faut se poser la question de la violence. Le ministre d'État l'a rappelé récemment, puisqu'il recevait un certain nombre de jeunes. La police doit agir, sinon, cela revient à accepter le statu quo. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas comprendre.

Sur l'étude de l'Ifop, je suis satisfait de voir que 90 % des habitants des ZUS désapprouvent la violence. Nous avons donc une certaine légitimité à intervenir.

J'entends ou je lis que la police n'aurait pas été préparée pour ces événements. Je m'inscris en faux contre cela parce que depuis 2002, la police s'intéresse à la délinquance. De façon globale, la délinquance a baissé. L'efficacité de la police a largement augmenté. Il est dit parfois que nous ne nous serions pas préoccupés de ces quartiers difficiles. Je m'inscris une nouvelle fois en faux contre cette affirmation. Les études que nous avons faites montrent que les résultats sont à peu près les mêmes dans les vingt-deux départements où il y a des quartiers difficiles que dans le reste de la France. Ensuite, il y a le problème des violences urbaines. Nous nous en préoccupons et nous nous en sommes préoccupés avant la triste période d'octobre-novembre 2005. Dans un premier temps, le niveau de délinquance était tel que nous avons engagé des actions. Ensuite, il fallait connaître la situation exacte pour

pouvoir agir. Or nous ne la connaissons plus. En 1994, nous avons voulu savoir qu'elle était l'intensité des violences urbaines et à quel phénomène nous devons faire face. Nous avons créé un nouvel outil, appelé l'Indicateur national des violences urbaines (INVU), qui regroupe neuf catégories de faits, des incendies de véhicules aux rodéos. Nous avons publié des chiffres, nous signalons ce que nous faisons. Nous souhaitons afficher les choses ; nous ne souhaitons absolument pas faire du chiffre. Nous voulons, dans un monde qui doit compter ses disponibilités par rapport aux deniers publics, essayer de mieux connaître les situations pour mieux agir. J'ai signé une circulaire le 23 décembre 2004 sur la mise en place de l'INVU. Il n'a pas été rempli à partir du 1er janvier ; il ne deviendra donc un élément de comparaison qu'à partir de 2006. Aujourd'hui, nous faisons remonter tous ces éléments. Il y a une exhaustivité qui doit amener à beaucoup de modestie. Tel le chiffre des véhicules brûlés, cela fait dix ans que 40 000 voitures brûlent chaque année.

À partir de là, nous avons mis en place un dispositif de lutte contre les violences urbaines. En juillet 2005, le ministre a signé un certain nombre de circulaires pour préparer un plan de lutte contre les violences urbaines. Je tiens à m'inscrire là aussi en faux contre ceux qui disent que nous n'étions pas préparés. Nous étions préparés. Mais nous n'avions pas prévu. Nous n'avions pas prévu que notre succès serait aussi rapide dès le mois de novembre avec notre plan de lutte contre les violences urbaines. Ce qui m'intéresse le plus dans cette situation à laquelle on a abouti, au-delà de la crise d'octobre-novembre, c'est la situation permanente de crise. J'étais il y a quinze jours à Colmar. Les policiers me disaient qu'ils devaient changer la carrosserie des véhicules du commissariat tous les deux ans. Ça ne surprend plus personne que dans un pays comme le nôtre, on aille dans un quartier et qu'on soit « caillassé ». Je trouve inacceptable dans notre pays que cela ne surprenne plus personne. Dans cette période particulièrement difficile,

on sait comment cela a démarré, comment cela s'est propagé. On a plafonné à 1 408 voitures brûlées dans la nuit du 7 novembre ; il y en a eu 10 400 dans le mois ; nous avons procédé à 4 700 interpellations. On sait aussi que la justice, dont il nous arrive de considérer qu'elle ne suit pas comme nous le souhaiterions, a fait son travail. Cette période s'est plutôt pas mal passée. Tout ce que nous avons mis en place depuis huit mois, les nouvelles techniques d'intervention des CRS (pour ne plus agir en cohorte serrée mais par petits groupes de deux, quatre ou huit), la nouvelle affectation des Renseignements généraux. Tout cela nous a permis de travailler en étroite collaboration : Renseignements généraux, sécurité publique, CRS et police judiciaire. Je souligne le travail très intense qui a été fait et qui nous a permis de nous en sortir.

Aujourd'hui, c'est le retour à la vie courante, et la vie courante m'inquiète beaucoup plus. Cette nuit encore, nous avons eu un démarrage sur un anniversaire d'un décès en 2002. Plus récemment, dans ce qui a été « l'anniversaire » du 27 octobre, le rôle des médias doit être étudié de près. Les médias sont considérés comme ayant eu une responsabilité plus grande que la police si l'on en croit les résultats de l'Ifop. Nous sommes à la manœuvre avec vous tous pour lutter contre ces violences dans les quartiers en difficulté. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, nous avons un système en place, un système très lourd pour la police avec toutes les modalités d'intervention, des CRS et des escadrons de gendarmerie qui travaillent tous les jours dans ces quartiers, qui doivent travailler différemment, car nous avons conscience que quelquefois nos modalités d'intervention ont été mal perçues avec une multiplication des contrôles. Dans ce contexte, nous faisons également ce que nous avons souhaité et qui est contesté par certains, qui est d'interpeller. Depuis le début de l'année, nous avons interpellé 4 215 personnes dont 48 % étaient mineures. Il faut voir quelles suites on donne. Avec la loi « prévention », il faut qu'on trouve des solutions. Nous sommes à la manœuvre. Nous savons que les choses ne sont pas



simples, qu'il y a des années où les choses ont été bien faites ou mal faites. Je crois beaucoup à cette thématique zonalisation-personnalisation. À partir du moment où un enfant a été identifié, il faut s'occuper de lui. Et ce n'est pas à la police de s'occuper de lui. Avec l'appui de tous les services, il faut s'attaquer à cette question pour le respect des valeurs dans notre pays.

Je voudrais attirer l'attention sur ce qui a été montré dans le sondage en ce qui concerne la tension entre la police et les jeunes. C'est certain qu'il y a une tension entre la police et les jeunes. Mais c'est un faux problème. Nous n'avons jamais été aussi proches dans ces quartiers qu'aujourd'hui, car on n'y allait pas avant. La police de proximité ne marchera que quand il y aura un minimum d'acceptation de l'ensemble de nos institutions et de notre système. Ce n'est pas une démarche politique ; mais il y a une démarche anti-institutionnelle. Quand on « caillasse » les voitures de la police, c'est qu'on ne respecte pas les institutions de notre pays. On a affaire dans la plupart des cas à des jeunes et des enfants qui ne connaissent pas les institutions. Les tensions entre les jeunes et la police sont évoquées par 57 % des 15 à 17 ans qui considèrent qu'elles sont à l'origine des événements. Je trouve que c'est dramatique que ce soit la police qui soit considérée à l'origine des événements par cette population. Cela prouve qu'il y a quelque part, dans les familles par exemple, une présentation qui est faite, qui est inquiétante par rapport à la perception de nos institutions.

Nous tenons beaucoup à ce que nous appelons la « prévention situationnelle ». Il est invraisemblable de penser qu'avant 1995, personne n'avait pensé à l'idée que quand on aménage un quartier, il y a des règlements sur l'incendie mais pas la moindre réglementation qui explique comment organiser les choses. Nous avons une approche plus pratique. Nous avons distribué un guide des bonnes pratiques, comme par exemple la rentrée des poubelles. L'affaire des violences urbaines est

une préoccupation de tous les instants au sein de la police nationale. Nous souhaitons travailler en étroit partenariat. Nous n'avons pas eu dans l'action directe à déplorer de morts. C'est reconnu par tous que les forces de police se sont bien comportées pour éviter les incidents.

**Yves-Laurent Sapoval,**

*délégué interministériel à la ville*

Je remercie toutes les personnes qui ont préparé cette journée au sein de la DIV et du CAS. Je remercie également l'ensemble des intervenants et les bureaux d'études qui ont parfois travaillé dans l'urgence pour produire les études et les documents qui vous ont été présentés.

En conclusion, je voudrais faire plusieurs constats, poser une question et proposer des ouvertures pour l'avenir. Ce qui ressort de cette journée, c'est qu'aucun acteur public ne peut s'en sortir seul dans le contexte de ces quartiers, ni pour ce qui concerne la prévention, ni pour la gestion de la crise. La deuxième chose concerne la complémentarité des actions entre celle de la police et celles qui relèvent de la sphère de la médiation sociale et des associations. La troisième chose, c'est que, grâce en particulier à la politique de la ville, les acteurs sur le terrain ont pris des habitudes de travailler ensemble qui ont permis que des actions conjuguées se mettent en place très rapidement au moment des violences. Je souhaite faire un dernier constat pour souligner la diversité des situations et l'extraordinaire complexité des causes et des effets qui ressortent fortement des études présentées. Les situations sont bien différentes, certaines régions ont été épargnées, d'autres plus touchées par les violences. Il y a encore beaucoup de travail pour en tirer les enseignements.

Je souhaite, pour finir, poser une question. Nous avons un traitement statistique des situations individuelles, mais pas des phénomènes de groupe et des phénomènes d'émulation qui se sont produits. Ces phénomènes se produisent en bandes. Les interpellations et le traitement par la justice au cas par cas ne donnent qu'une partie de cette réalité.

C'est un champ de travail pour la suite.

Pour l'avenir, il faudra poursuivre le travail de capitalisation de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire. L'étude Suretis montre que des dispositifs ont été mis en place, mais cela ne va pas de soi. Il faut diffuser les bonnes pratiques de la gestion de crise, continuer d'analyser comment et dans quelles conditions les gens se sont organisés.

Cette journée montre bien que, dans cette question des violences urbaines, nous sommes arrivés finalement à un certain stade de maturité des intervenants et des institutions. Plus largement, nous sommes sortis de la période de dénigrement des institutions les unes par rapport aux autres, l'instituteur mettant en cause l'action de la police, qui s'étonne de l'attitude des juges, qui eux-mêmes questionnent les acteurs sociaux, qui se retournent vers les parents... et ainsi de suite. Nous sommes arrivés à une situation d'équilibre où l'ensemble du champ public se rend compte qu'il faut cesser de dire que c'est la faute de l'autre et qu'il faut travailler ensemble. Cela doit fonder l'avenir et aider à la maturité de politiques publiques coordonnées ; je citerai les contrats urbains de cohésion sociale qui interviennent sur cinq champs prioritaires coordonnés. Nous avons souhaité que le thème de la « prévention de la délinquance » soit traité en lien direct avec le champ du contrat local de sécurité, dans les cas où la situation locale justifie un CLS. Nous avons eu là-dessus un travail interministériel très

productif qui nous a permis de sortir, il y a quelques semaines, une circulaire conjointe sur ce sujet. Preuve que le travail interministériel est indispensable et pleinement vivant.

Je vous souhaite un bon retour.

## BIBLIOGRAPHIE

- *Politiques des espaces urbains*, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, Seuil, septembre 2005.
- *Figures du ghetto*, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 160, Seuil, décembre 2005.
- AMARACHE Sabrina et SUR Jean, Clichy-sous-Bois, *mon bled ; conversation avec Sabrina Jean Sur*, Mettis éd., Metz, 2006, 80 p.
- AUBUSSON DE CAVARLAY Bruno, *Mesurer la délinquance juvénile ?*, in *Regards sur l'actualité*, La Documentation française, Paris, 1998.
- BACHMANN Christian et LE GUENNEC Nicole, *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Albin Michel, Paris, 1997, 237 p.
- BACHMANN Christian et LE GUENNEC Nicole, *Violences urbaines : ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Hachette, Paris, 2002, 570 p.
- BAGGULEY Paul et HUSSAIN Yasmin, *The Bradford 'Riot' of 2001: A Preliminary Analysis*, in Barker C. et Tyldesley M. (dir.), *Ninth International Conference on Alternative Futures and Popular Protest*, Manchester, Manchester Metropolitan University, 2003, pp. 1-17.
- BARCHECHAT Olivier, *Les gangs de rue : premiers éléments*, CIPC, mai 2006.

- BARREAU Jean-Claude, *Bandes à part : pour en finir avec la violence*, Plon, Paris, 2003, 215 p.
- BAUER Alain, QUERE Stephane et BESSON Jean-Luc, *Géographie de la France criminelle*, Odile Jacob, Paris, 2006, 278 p.
- BAUER Alain, RAUFER Xavier ET SOULLEZ Christophe, *Violence et insécurités urbaines*, Puf, Paris, 2006, 127 p.
- BEAUD Stephane et PIALOUX Michel, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Hachette, Paris, 2003, 425 p.
- BEIDER Harris, *Neighbourhood Renewal and Housing Markets : Community Engagement in the US and UK*, Blackwell Publishing, Oxford, 2007, 368 p.
- BELAID Chakri, AUTAIN Clémentine, BEAUD Stéphane et CHEMETOV Paul (collectif), *Banlieue, lendemains de révolte*, La Dispute, Paris, 2006, 154 p.
- BENCHETRIT Samuel, *Chroniques de l'Asphalte*, Julliard, Paris, 2005, 187 p.
- BERTHO Alain, *Nous n'avons vu que des ombres*, in *Mouvements*, n° 44, 2006.
- BIRNBAUM Jean, *Banlieues – retour de flammes*, in *Le Monde - Dossier*, 14 avril 2006.
- BORDES-BENAYOUN Chantal et TANDIAN Aly, *Rôles et échanges des savoirs dans la formation des groupes juvéniles urbains*, *DIV*, juin 2004, 247 p.

- BORDET Joelle, *Les jeunes de la cité*, Puf, Paris, 1999, 241 p.
- BOUSQUET Richard, *Insécurité, sortir de l'impasse*, coll. « Société », Laffont éd., Paris, 2002, 375 p.
- BOUZAR Dounia, *L'islam des banlieues. Les prédicateurs musulmans : nouveaux travailleurs sociaux ?*, Syros, La découverte, Paris, 2001, 181 p.
- BUI-TRONG Lucienne, *Les racines de la violence. De l'émeute au communautarisme*, Audibert, Paris, septembre 2003, 221 p.
- CARTUYVELS Yves, MARY Philippe et REA Andréa, *L'État social-sécuritaire*, in Collectif, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Éd. Labor, Bruxelles, 2000.
- CNV, *Avis du Conseil national des villes sur les émeutes urbaines de novembre 2005*, 14 novembre 2006, 15 p.
- Collectif, *Délinquance des jeunes. Leur violence autodéclarée. La nature des actes et leurs auteurs. À qui la faute ?*, in *Futuribles*, n° 274, avril 2002, 91 p.
- Collectif, *Annales 4. Penser la crise des banlieues*, EHESS, A. Colin, Paris, 2006, pp. 755-1004.
- Collectif, *Comprendre les violences urbaines : les émeutes en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis ; le sens des émeutes de l'automne 2005 ; l'insertion professionnelle en question ; après les émeutes, comment débattre de la politique de la ville ; police et violences urbaines ; discrimination positive ou intégration républicaine ?*, in *Regards sur l'actualité*, n° 319, La Documentation française, Paris, 2006, 112 p.

- Collectif, *Une révolte en toute logique. Des banlieues en colère*, L'archipel des pirates, 2005, 264 p.
- COUTANT Isabelle, *Délit de jeunesse : la justice face aux quartiers*, coll. « Textes à l'appui », Éd. La Découverte, Paris, 2005, 325 p.
- CR-DSU, *Mettre en œuvre et piloter des dispositifs de prévention et de sécurité urbaine. Démarches, outils et acteurs*, coll. « Les cahiers du DSU », n° 38, CR-DSU, Lyon, 2003.
- DAGNAUD Monique, *Médias et violence : l'état du débat*, in *Problèmes politiques et sociaux*, n° 886, La Documentation française, Paris, mars 2003.
- DAMON Julien, *Les politiques familiales*, Puf, Paris, 2006, 127 p.
- DANE Carole, *Travailler avec les quartiers en difficulté*, Dunod, Paris, 2005, 202 p.
- DELAHAYE Vincent, ROCHEFORT Robert et DEFANCE Anne-Lise, *Promesses de banlieue*, coll. « Monde en cours / L'Aube essai », L'Aube, Paris, 2006, 220 p.
- DILAIN Claude, *Chronique d'une proche banlieue*, Stock, Paris, 2006, 228 p.
- DIV, *Politique de la ville et prévention de la délinquance : recueil d'actions locales*, coll. « Repères », les Éditions de la DIV, Saint-Denis, 2004, 308 p.
- DIV / SURETIS, *La politique de la ville à l'épreuve des violences de l'automne 2005 : synthèse des réponses aux questions de la DIV et analyse comparée*, DIV, Saint-Denis, décembre 2006.



- DIV / CNFPT, *La médiation sociale : une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique*, coll. « Repères », DIV, Saint-Denis, 2004, 287 p.
- DIV, *Jeunes des cités (dossier)*, in *Comme la Ville*, n° 17, DIV, Saint-Denis, avril 2005.
- DONZELOT Jacques, *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues*, coll. « La couleur des idées », Seuil, Paris, 2006.
- DONZELOT Jacques, ESTÈBE Pascal, LAGRANGE Hugues et JAILLET Marie-Christine, *Retour sur les émeutes urbaines*, in *Esprit*, n°12, décembre 2005, 36 p.
- DRAI Raphaël et MATTEI Jean-François, *La République brûle-t-elle ? Essai sur les violences urbaines françaises*, Éditions Michalon, Paris, janvier 2006, 199 p.
- DUBET François, *La galère : jeunes en survie*, Fayard, Paris, 1987 (réédition 1998), 497 p.
- DUBREUIL Bertrand, *Chemins de banlieue. Recherche de soi et engagement professionnel des jeunes issus de l'immigration*, Licorne, Amiens, 2003, 263 p.
- DUPREZ Dominique et KOKOREFF Michel (sous la dir. de), *Émeutes urbaines : comparaisons internationales*, in *Déviance et Société*, vol. 30, n° 4, 2006.
- DUPREZ Dominique, MUCCHIELLI Laurent, *Les désordres urbains : regards sociologiques*, coll. « Déviances et Sociétés », Éd. Georg, Paris, 2001, 120 p.

- ESTÈBE Pascal, DONZELOT Jacques, GARAPON Antoine [...], *Retour sur les émeutes. Redessiner les territoires de la République (éditorial)*, in *Esprit*, décembre 2005, 37 p.
- FOURQUET Jérôme et GÉRARD Magalie, *Enquête miroir sur les violences urbaines. Synthèse des principaux résultats*, Ifop, DIV, 20 octobre 2006.
- GENESTIER Philippe, BAUDIN Gérard, *Banlieues à problèmes : la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, La Documentation française, Paris, 2002, 256 p.
- GRÉMY Jean-Paul, *Les violences urbaines : comment prévoir et gérer les crises dans les quartiers sensibles ?*, coll. « Études et recherches », IHESI, Paris, 1996, 31 p.
- HARCOURT Bernard et COSTE Brigitte, *L'illusion de l'ordre : incivilités et violences urbaines, tolérance zéro ?*, coll. « Urbanités », Éd. Descartes, Paris, 2006, 140 p.
- CAZELLES Christophe, MOREL Bernard, ROCHE Sébastien, *Les violences urbaines en France de l'automne 2005*, Insee, Paris, 2006, 18 p.
- HASSID Olivier, *Police et citoyen*, in *Futuribles*, n° 324, 2006.
- HATZFELD Marc et BODY-GENDROT Sophie, *France des cités, une énergie positive !*, coll. « Frontières », Éd. Autrement, Paris, 2006, 186 p.
- HOROWITZ Donald L., *The Deadly Ethnic Riot Berkeley, California* University Press, 2001.
- HUSSAIN Fawaz, *Prof dans une Zep ordinaire*, Éd. Le serpent à plumes, Paris, 2006, 285 p.

- JOUBERT Michel, *Santé mentale, ville et violences : questions vives sur la banlieue*, Érès, Paris, 2003, 357 p.
- KAMMERER Pierre, *Adolescents dans la violence*, coll. « Sur le champ », Gallimard, Paris, 2000, 361 p.
- KAKPO Nathalie, *Communauté d'expérience et diversité des trajectoires*, in Lagrange H. et Oberti M. (sous la dir. de), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Presses de Sciences Po, Paris, 2006.
- KOKOREFF Michel, *Comprendre le sens des émeutes de l'automne 2005*, in *Regards sur l'actualité*, n° 319, La Documentation française, Paris, 2006.
- KOKOREFF Michel, *Les émeutiers de l'injustice*, in *Mouvements*, n° 44, mars-avril 2006.
- KOKOREFF Michel, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Éd. Payot, Paris, 2003, 344 p.
- KOKOREFF Michel, PERALDI Michel et WEINBERGER Monique (sous la dir. de), *Économies criminelles et mondes urbains*, Puf, Paris, 2007, 213 p.
- KOKOREFF Michel, (sous la dir. de), *Émeutes, et après*, in *Mouvements*, n° 44, 2006, pp. 9-120.
- LAGRANGE Hugues et OBERTI Marco (sous la dir. de), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Presses de Sciences Po, Paris, 2006, 224 p.

- LAGRANGE Hugues, *L'épreuve des inégalités*, coll. « Le lien social », Puf, Paris, 2006, 368 p.
- Les Cahiers de la sécurité, nouvelle série, *Penser la violence : la violence est-elle intelligible ?*, Institut des hautes études de la sécurité intérieure, n° 47, Paris, 2002, 253 p.
- LAPEYRONNIE Didier, *Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005*, in *Déviance et société*, vol 30, n° 4, 2006, pp. 431 - 448.
- LE GOAZIOU Véronique et MUCCHIELLI Laurent (sous la dir. de), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La Découverte, Paris, 2006, 155 p.
- MARLIÈRE Éric, *Les habitants des quartiers populaires : adversaires ou solidaires des émeutes ?*, in Mucchielli L. et Le Goaziou V. (sous la dir. de), *Quand les banlieues brûlent...*, La Découverte, Paris, 2006.
- MAUGER Gérard, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, coll. « Savoir/Agir », Éditions du croquant, Broissieux, 2006, 157 p.
- MICHEL Serge et L'Hebdo, Bondy Blog. *Des journalistes suisses s'installent dans le 93*, coll. « Points-Essais », Seuil, 2006.
- MIGNARD Jean-Pierre et TORDJMAN Emmanuel, *L'affaire Clichy - Morts pour rien*, Stock, Paris, 2006, 177 p.
- MONJARDET Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, Paris, 1996, 316 p.
- MOULIER-BOUTANG Yann, *La révolte des banlieues ou les habits nus de la République*, Éd. Amsterdam, 2005, 108 p.

- MUCCHIELLI Laurent, AIT-OMAR Abderrahim, HAJJAT Abdellali, CHAMBI Abdelaziz et GEISSER Vincent, *Les raisons de la colère, paroles d'émeutiers. Anatomie d'une révolte annoncée. Regards d'acteurs sur « la crise des banlieues » : un continuum colonial ?*, in Migrations Société, juillet 2006, pp.275-303.
- Observatoire de la sécurité Aulnay-sous-Bois, *État des lieux des troubles à la tranquillité sur le territoire d'Aulnay-sous-Bois, 2006*.
- Observatoire national des ZUS, *Rapports 2006*, les Éditions de la DIV, Saint-Denis, 152 p.
- Observatoire national de la délinquance, *Rapport 2006*, INHES / OND, Saint-Denis.
- PADIS Marc-Olivier, AVENEL Cyprien, YANOWITZ Henry [...], *Jeunes des quartiers populaires : construction de l'identité image et autonomie*, Profession Banlieue, Saint-Denis, 2004, 131 p.
- PERALVA Angéline et MACÉ Éric, *Médias et violences urbaines. Débats politiques et construction journalistique*, La Documentation française, IHESI, Paris, 2002, 215 p.
- PETITCLERC Jean-Marie, *Y'a plus d'autorité !*, Érès, Paris, 2003, 85 p.
- PETITCLERC Jean-Marie, *Les nouvelles délinquances des jeunes*, Dunod, Paris, 2005, 185 p.
- RIBERT Évelyne, *Liberté, égalité, carte d'identité – Les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale*, La Découverte, Paris, 2006, 273 p.

- ROCHÉ Sébastien, *Le frisson de l'émeute. Violences urbaines et banlieues*, coll. « H.C. Essais », Seuil, Paris, 2006, 221 p.
- ROCHÉ Sébastien, *En quête de sécurité : causes de la délinquance et nouvelles réponses*, coll. « Sociétales », A. Colin, Paris, 2006, 343 p.
- SABEG Yazid et MÉHAIGNERIE Laurence, *Les oubliés de l'égalité des chances*, coll. « Pluriel Sociologie », Hachette, Paris, 2004, 317 p.
- Sciences Po, CSO, Cevipof, CNRS, *Les violences urbaines de novembre 2005 : le temps des analyses*, Compte rendu de la journée d'études, Paris, 2005, 14 p.
- STÉBÉ Jean-Marc, *La médiation dans les banlieues sensibles*, Puf, Paris, mai 2005, 254 p.
- *Quartiers sensibles*, in Revue Urbanisme, n° 345, novembre 2005, pp. 41-66.
- WACQUANT Loïc et CHAUVIN Sébastien, *Parias urbains : ghettos, banlieues*, État, La Découverte, Paris, 2006, 331 p.
- YOUF Dominique, *Éduquer et punir. L'évolution de la justice pénale des enfants*, in Esprit, n° 10, 2006, pp. 156-177.

## ÉTUDES ET RECHERCHES DISPONIBLES SUR INTERNET

BEAUD Stéphane et PIALOUX Michel, La « racaille » et les « vrais jeunes », critique d'une vision binaire du monde des Cités, Liens socio, documents, n° 2, novembre 2005

[http://www.liens-socio.org/IMG/pdf/dossiers\\_liens\\_socio\\_02\\_beaud\\_pialoux.pdf](http://www.liens-socio.org/IMG/pdf/dossiers_liens_socio_02_beaud_pialoux.pdf)

[http://www.liens-socio.org/IMG/pdf/dossiers\\_liens\\_socio\\_02\\_beaud\\_pialoux.pdf](http://www.liens-socio.org/IMG/pdf/dossiers_liens_socio_02_beaud_pialoux.pdf)

BONNEMAISON Gilbert, Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité : rapport au Premier ministre, La Documentation française, Paris, 1982, 219 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/834037801/index.shtml>

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/834037801/index.shtml>

CAS / collectif, Émeutes et émeutiers à Aulnay-sous-Bois ; Temporalités – gestion et formes de participation, Centre d'analyse stratégique, Paris, 2006, 50 p.

<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/EtudeAulnaysousbois.pdf>

<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/EtudeAulnaysousbois.pdf>

CAS / collectif, Comprendre les émeutes – l'exemple de Saint-Denis. Centre d'analyse stratégique, Paris, 2006, 55 p.

<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/EtudeStDenis.pdf>

Cesdip, Enquêtes locales 2005 sur la victimation et l'insécurité, Rapport final, Aulnay-sous-Bois, 2005

[http://www.cesdip.org/IMG/pdf/Aulnay\\_corr\\_aout.pdf](http://www.cesdip.org/IMG/pdf/Aulnay_corr_aout.pdf)

[http://www.cesdip.org/IMG/pdf/Aulnay\\_corr\\_aout.pdf](http://www.cesdip.org/IMG/pdf/Aulnay_corr_aout.pdf)

International Crisis Group, La France face à ses musulmans : émeutes, jihadisme et dépolitisation, Rapport Europe, n° 172, 9 mars 2006

[http://www.crisisgroup.org/library/documents/europe/172\\_la\\_france\\_face\\_a\\_ses\\_musulmans\\_emeutes\\_\\_jihadisme\\_amended.pdf](http://www.crisisgroup.org/library/documents/europe/172_la_france_face_a_ses_musulmans_emeutes__jihadisme_amended.pdf)

[http://www.crisisgroup.org/library/documents/europe/172\\_la\\_france\\_face\\_a\\_ses\\_musulmans\\_emeutes\\_\\_jihadisme\\_amended.pdf](http://www.crisisgroup.org/library/documents/europe/172_la_france_face_a_ses_musulmans_emeutes__jihadisme_amended.pdf)

TRONQUOY Philippe (ss la dir.), État, société et délinquance, in Cahier français, n° 308, La Documentation française, Paris, mai-juin 2002

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/cahiers-francais/2002/sommaire308.shtml>

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/cahiers-francais/2002/sommaire308.shtml>



## SITES INTERNET :

- Délégation interministérielle à la ville (DIV) : <http://www.ville.gouv.fr/>
- Centre de ressources DIV : <http://i.ville.gouv.fr>
- Centre d'analyse stratégique : <http://www.strategie.gouv.fr/>
- Institut national des hautes études de sécurité (INHES) :  
<http://www.inhes.interieur.gouv.fr/>
- École des hautes études en sciences sociales (EHESS) :  
<http://www.ehess.fr/>
- Sénat (Dossier « La lutte contre la délinquance juvénile » ;  
comparaison européenne) : <http://cubitus.senat.fr/lc/lc53/lc53.html>
- Forum français pour la sécurité urbaine : <http://www.ffsu.org/>
- Forum européen pour la sécurité urbaine : [www.fesu.org](http://www.fesu.org)
- European Crime Prevention Network :  
[http://ec.europa.eu/justice\\_home/eucpn/](http://ec.europa.eu/justice_home/eucpn/)
- Insecurities in European Cities (European research project 2001-2004  
into fear of crime) : <http://www.insec.uni-hamburg.de/>
- European Forum for Urban Safety and Security :  
<http://www.urbansecurity.org/>

- Urban France : <http://urbact.eu/fr/accueil.html>
- Centre international pour la prévention de la criminalité – CIPC (Montréal) :  
<http://www.crime-prevention-intl.org/>
- Centre for International Crime Prevention (Vienne-Autriche) :  
[http://www.odccp.org/crime\\_prevention.html](http://www.odccp.org/crime_prevention.html)
- The Social Science Research Council (New York) :  
<http://www.ssrc.org/>
- Et plus particulièrement :  
<http://riotsfrance.ssrc.org/Roy/>

Directeur de la publication  
*Hervé Masurel*

Responsable des éditions  
*Corinne Gonthier*

-

Coordination  
*Arnold Stassiné*  
*Patrick Joyeux*

-

Contact DIV  
*arnold.stassiné@ville.gouv.fr*

Conception et réalisation  
*IDcommunes*